



HAL
open science

La politique culturelle du Département de l'Isère à l'heure de la réforme territoriale

Sophie Détang

► **To cite this version:**

Sophie Détang. La politique culturelle du Département de l'Isère à l'heure de la réforme territoriale. Sciences de l'Homme et Société. 2017. dumas-01599709

HAL Id: dumas-01599709

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01599709>

Submitted on 2 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La politique culturelle du Département de l'Isère à l'heure de la réforme territoriale

DETANG

Sophie

Sous la direction de Michel Kneubühler

UMR LITT & ARTS

UFR LLASIC

(Langage, Lettres, Arts du Spectacle, Information et Communication)

Département Lettres

Mémoire de master 2 professionnel - 30 crédits

Mention Arts, Lettres et Civilisations – Spécialité Diffusion de la culture

Stage du 24 janvier au 30 juin 2017 au service du développement culturel et de la

coopération du Département de l'Isère

Maître de stage : Florence Bellagambi

Année universitaire 2016-2017

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Florence Bellagambi, qui m'a accueillie en stage, m'a tout de suite intégrée dans son quotidien et m'a fait partager toutes ses compétences et responsabilités. Merci pour sa confiance.

Un grand merci également à Hanna Stier, dont l'accueil m'a permis d'étendre mon stage à la découverte de la politique des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle.

Merci à toutes deux pour leur patience, leur bienveillance et leur gentillesse.

Je remercie aussi l'ensemble du service de la direction de la culture ainsi qu'Odile Petermann, car tous ont été présents pour m'apporter l'aide dont j'avais besoin et m'ont très bien accueillie.

Merci aussi à tous ceux qui m'ont accordé du temps en entretien : Magali Lacreuse Aïta, Bénédicte Curcuru, Pascale Danon-Hamelin, Fabrice Guillen et Delphine Pelloux, et Jean Guibal.

Merci enfin à Michel Kneubühler, qui a encadré ce travail.

Et merci à mes proches, qui ont toujours été là pour me soutenir et m'encourager, et qui ont tout relu avec attention.



DECLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : DETANG PRENOM : Sophie

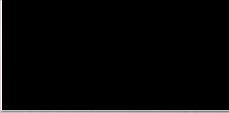
DATE : 09/08/17 SIGNATURE : 

TABLE DES MATIERES

Introduction	p 5
I. Le Département de l'Isère	p 8
A. Présentation générale du Département et de ses territoires.....	p 8
B. La Politique culturelle du Département de l'Isère.....	p 11
C. La politique patrimoniale du Département de l'Isère.....	p 19
II. La structuration de la politique culturelle sur le territoire isérois.....	p 23
A. Un maillage culturel sur le territoire.....	p 23
B. L'éducation artistique et culturelle, un des enjeux stratégiques de la politique culturelle du Département de l'Isère (EAC).....	p 38
C. Les dispositifs de valorisation du service du développement culturel et de la coopération.....	p 48
III. La prise de compétences culturelles en France.....	p 56
A. Les intercommunalités et les communautés de communes.....	p 57
B. La Métro.....	p 66
C. Les liens avec la Région, la DRAC (ministère), la ville de Grenoble et l'éducation nationale (DAAC).....	p 72
Conclusion.....	p 79
Bibliographie.....	p 81
Annexe.....	p 85

INTRODUCTION

J'ai effectué mon stage de master 1 au sein du service culture et vie associative de la ville de La Tronche. Forte de cette première expérience dans le service public, je l'ai approfondi en intégrant une collectivité territoriale sur une échelle plus grande. Le Département de l'Isère m'a permis de découvrir comment mettre en place une politique culturelle sur un territoire vaste et composé d'espaces tous différents les uns des autres. J'étais en stage au cœur de la Direction de la Culture, au sein du service du développement culturel et de la coopération. Ce service se trouve dans un bâtiment tout à fait en adéquation : l'ancien palais du tribunal, place Fantin Latour à Grenoble. Ce bâtiment accueille également le service du patrimoine, la direction, le service ressource ainsi que celui de la communication / innovation. La proximité de ces services, qui travaillent souvent ensemble, m'a permis d'observer comment se mettent en place les projets, comment s'organise une campagne de communication, comment les équipes suivent l'activité culturelle d'un territoire, comment elles apportent un soutien aux acteurs culturels... autant de question que je me posais et qui étaient la raison pour laquelle je voulais passer d'une expérience en commune à une expérience au sein du Département.

Le Département de l'Isère est l'un des plus dynamiques de France en matière de politique culturelle. J'ai donc saisi cette opportunité de découvrir l'envers du décor. Pendant cinq mois j'ai vécu le quotidien d'un service qui s'attache à structurer un développement culturel sur les territoires. Tout ce que j'ai pu voir, faire, apprendre, m'a fait comprendre que la politique culturelle dépasse les frontières du Département et qu'il n'existe pas une bonne politique culturelle sans interaction avec les autres collectivités territoriales. D'autant plus que la réforme territoriale a entraîné une recomposition des acteurs, créant ainsi de nouveaux enjeux. C'est pourquoi j'ai décidé d'axer mon mémoire sur une présentation de la politique culturelle du Département de l'Isère ainsi que sur ses relations avec les autres collectivités territoriales, afin de clarifier tout cet enchevêtrement de compétences et de transfert de compétences. Afin, tout simplement, de mieux appréhender l'organisation culturelle d'un territoire.

Dans un premier temps, une présentation du Département dans son ensemble permettra de présenter le cadre et l'environnement dans lequel s'est déroulé mon stage.

La seconde partie s'intéressera exclusivement à la Direction de la culture et du Patrimoine et à la politique culturelle du Département.

La troisième partie sera consacrée aux relations que le Département entretient avec les autres collectivités territoriales que sont les intercommunalités et la Région.

« Ensemble, nous devons tracer les chemins qui relient les hommes, les versants des arts, du patrimoine et de la culture. Le Département de l'Isère, deuxième bassin de vie de la nouvelle Région, affirme une politique culturelle au carrefour des enjeux artistiques, sociétaux, économiques... Plus qu'un engagement, une conviction ! »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département

« L'Isère est riche de mille paysages, des sommets enneigés aux plaines fertiles, des chartreuses silencieuses aux villes industrielles... 13 territoires traversés par l'histoire : des Gallo-romains aux chercheurs du troisième millénaire.

Un Département toujours créatif. »

Patrick Curtaud, Vice-Président en charge de la culture et du Patrimoine

I. Le Département de l'Isère

Avec une superficie de 7431 km², le Département de l'Isère est l'un des plus vastes de la Région Auvergne Rhône Alpes, et le deuxième en termes de population avec 1,235 millions d'habitants (recensement de 2013). Ce territoire est composé de 29 territoires : Bièvre, Bourgoin-Jallieu, Chartreuse-Guiers, Charvieu-Chavagneux, Échirolles, Fontaine-Seyssinet, Fontaine-Vercors, Le Grand-Lemps, Grenoble-1, Grenoble-2, Grenoble-3, Grenoble-4, Le Haut-Grésivaudan, L'Isle-d'Abeau, Matheysine-Trièves, Meylan, Morestel, Le Moyen-Grésivaudan, Oisans-Romanche, Le Pont-de-Claix, Roussillon, Saint-Martin-D'Hères, Le Sud-Grésivaudan, La Tour-du-Pin, Tullins, La Verpillière, Vienne-1, Vienne-2, Voiron.

Depuis les élections de 2015, le Conseil Général a changé de dénomination pour devenir le Conseil Départemental de l'Isère, avec à sa tête Jean-Pierre Barbier.

A. Présentation générale du Département et de ses territoires

Le Département de l'Isère est divisé en 13 territoires, qui offrent chacun un paysage différent et ont chacun une dynamique et un intérêt qui leur est propre. Tour d'horizon.

1. Présentation des 13 territoires isérois

Perçu comme un Département de montagne, le Département de l'Isère est en vérité bien plus que cela : plaines et vallées composent le Nord-Isère et le Bas-Dauphiné, tandis que les fleuves du territoire façonnent le reste des paysages¹.

On ne peut nier que les territoires montagneux sont nombreux en Isère, puisqu'il n'y a pas moins de quatre grands massifs : Chartreuse, Vercors, Oisans, et Belledonne. Les territoires qui englobent ces massifs sont le Voironnais-Chartreuse, le Vercors, l'Oisans, le Trièves, la Matheysine et le Grésivaudan. Si la majorité bénéficie du tourisme, leur assurant ainsi une certaine économie, ils ne jouissent néanmoins pas tous de la même notoriété, ce qui engendre des disparités. Par exemple, le massif du Vercors est vivace et dynamique, tandis que la Matheysine a plus de mal à attirer les touristes car elle est perçue comme un territoire pauvre, rural et renfermé sur lui-même. Les inégalités qui découlent de ces

¹ Voir la carte des territoires en Annexe 1.

différences ont, nous le verrons plus loin, des répercussions sur la mise en place de politiques culturelles efficaces, accentuant encore les inégalités.

Concernant les territoires du Nord que sont le Haut-Rhône dauphinois, l'Isère Rhodanienne et la Porte des Alpes, ils bénéficient de la dynamique urbaine des villes de Bourgoin-Jallieu et de l'Isle-D'abeau, pôles économiques et industriels proches de Lyon. Néanmoins, ce sont là aussi des territoires marqués par les différences de niveaux de vie, et qui sont au centre d'une réflexion du Département afin de les revaloriser (notamment la ville de L'Isle d'Abeau).

Les quatre territoires restant sont plutôt situés au centre du Département et n'ont pas de spécificité géographique particulière. Il s'agit de l'Agglomération grenobloise, du territoire de Bièvre-Valloire (ville de Beaurepaire), des Vals du Dauphiné (ville de La Tour du Pin) et du Sud Grésivaudan (ville de Saint-Marcellin).

La variété des espaces isérois est une vraie richesse pour le Département qui peut ainsi jouer sur plusieurs plans pour accroître sa notoriété et son attractivité : tourisme, industrie, sport, environnement, recherche... Preuve de sa fierté vis-à-vis de cette diversité géographique, le Département a mis en place l'année dernière le dispositif « Paysage → Paysages » qui a pour but de valoriser cette diversité. Nous reviendrons plus en détail sur ce dispositif.

2. Les compétences obligatoires du Département de l'Isère

La responsabilité du Département est de structurer et développer son territoire, que ce soit au niveau des routes, du social ou de la culture.

Depuis la loi NOTRe de 2015, la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales a été clarifiée. Aujourd'hui les départements ont des compétences obligatoires communes à tous. Ils peuvent ensuite se saisir de compétences facultatives qui sont prises selon l'inclinaison des exécutifs. Au Département de l'Isère, ces compétences sont assurées par quatorze directions centrales et treize directions territoriales. Parmi les directions centrales, huit assurent le fonctionnement interne de la collectivité, les six autres s'occupent des politiques publiques.

Les compétences obligatoires des départements sont :

- L'action sanitaire et sociale (protection de la mère et de l'enfant, revenu de solidarité active, action sociale, fons solidarité logement, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap...)
- La gestion et la construction des collèges (cantine scolaire, entretien...)
- Les archives, la lecture publique pour les communes de moins de 10000 habitants et l'élaboration d'un schéma départemental des enseignements artistiques
- Les transports (transports interurbains et scolaires)
- La gestion durable du territoire (aménagement touristique, gestion de l'eau ...)
- La protection et la valorisation des espaces naturels sensibles
- La gestion des routes départementales (équipements, voirie, pistes cyclables ...)
- La sécurité incendie (financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours)²

Pour assurer ces compétences, le Département de l'Isère a énoncé sept enjeux qu'il veut prendre en compte dans sa politique. Ces sept enjeux sont les axes de réflexion autour desquels sont menées et prises les décisions. Il s'agit :

- d'augmenter la relation avec les usagers
- de développer, favoriser et valoriser les partenariats
- d'améliorer les relations élus-administration
- d'égaliser l'implantation territoriale
- de développer les allocations de moyens
- de développer le capital humain
- de soutenir l'innovation.

Ces sept enjeux sont transversaux, ils s'appliquent à toutes les politiques, ils doivent traverser tous les domaines de la vie publique et être pris en compte dans chacun des services. Nous verrons que la question de la transversalité est, à l'heure actuelle, très importante dans les politiques territoriales. De plus, il y a une vraie volonté de transversalité ancrée depuis toujours dans l'histoire du Département.

² Les compétences sont présentées sur le site du Département.

3. Les compétences facultatives du Département de L'Isère

En plus des compétences obligatoires, le Département a aussi des compétences facultatives. Ces compétences, qui sont exercées en lien avec les autres collectivités, prennent également en compte cette transversalité, puisqu'elles impliquent plusieurs directions :

- Le soutien à l'entretien et la construction d'écoles maternelles et élémentaires
- Le développement économique dans l'industrie, la recherche, le commerce et l'agriculture
- Le soutien au sport, à la culture et au tourisme
- Les actions en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté

Le Département de l'Isère s'est donc saisi de tous les aspects de la société. Il souhaite développer sa politique territoriale afin de réduire les inégalités et d'offrir les mêmes chances à tous les Isérois. C'est d'autant plus concret au niveau de sa politique culturelle, car contrairement à d'autres départements il n'est pas dans une politique d'austérité.

B. La Politique culturelle du Département de l'Isère

Le Département de l'Isère a toujours eu une politique culturelle affirmée. Aujourd'hui encore le président Barbier est très volontariste dans ce domaine, il souhaite affirmer son soutien à la culture et veut améliorer la lisibilité de son projet. Or dans les conditions financières actuelles, soutenir la culture découle d'une vraie volonté politique puisqu'il consacre encore 127€ par habitant et par an en dépenses culturelles.

Le Département de l'Isère a une longue histoire des politiques culturelles, elles ont toujours eu une place importante et ont toujours été prises en compte. Il a toujours accompagné les grands mouvements de décentralisation comme les différentes réformes imposées par l'État.

Alors que beaucoup de départements ont choisi de placer la culture comme « variable d'ajustement », l'Isère a la volonté, au contraire, de maintenir les budgets et d'accentuer son implication. Cette résolution est d'autant plus forte depuis l'élection de Jean-Pierre

Barbier en 2015. Cet effort s'est notamment traduit par une hausse du budget de 12% en 2016 et de 9% en 2017.

1. Les valeurs du Département

Un an après cette élection, la Direction de la Culture et du Patrimoine a vu arriver à sa tête deux nouveaux directeurs : Aymeric Perroy, directeur de la culture et du patrimoine, et Odile Petermann, directrice adjointe.

Forts de cette dynamique, le président du Département Jean-Pierre Barbier et Patrick Curtaud, Vice-président en charge de la culture, du patrimoine et de la coopération décentralisée se sont donné comme objectif « *la culture pour tous, la culture partout* »³.

L'arrivée de ce nouvel exécutif a engendré une redéfinition de la feuille de route de la politique culturelle du Département et l'énonciation de valeurs, d'enjeux et d'objectifs précis et nouveaux. Il s'agit surtout de rester le Département investi et autonome que l'Isère a toujours été.

Pour mettre en œuvre sa politique, il souhaite notamment créer un socle commun en favorisant la culture.

Tout d'abord car cela permet de contribuer à l'épanouissement des Isérois de tout âge. La culture favorise l'ouverture d'esprit et l'échange, qui sont des moteurs de la vie sociale et contribuent à éviter l'isolement.

Deuxièmement, la culture aide au dynamisme et à la créativité du territoire. Avoir sur ses terres des personnes qui réfléchissent au moyen d'investir l'espace public, de faire participer les habitants et de les intégrer dans les pratiques culturelles permet de mettre en place une énergie collective et innovante ; c'est une force.

Troisièmement, la culture permet de faire partager des valeurs d'ouverture. Elle permet le débat, la mise en perspective et favorise la diversité. Si l'on considère que cette dernière est une richesse, alors la culture ne peut qu'être une richesse.

Quatrièmement, si l'on continue à dérouler les enjeux d'une bonne santé culturelle, on constate que la culture rassemble et favorise le vivre-ensemble. L'ouverture d'esprit, le débat et la reconnaissance des droits culturels qu'elle induit, permettent une meilleure entente générale, moins de tensions et donc un meilleur climat social.

³ Déclaration présente dans le rapport d'activité de la Direction de la Culture 2016.

Cinquièmement, les valeurs de la culture exposées précédemment sont à développer dès le plus jeune âge car elles sont synonymes de respect. La pratique culturelle doit donc être instaurée dès l'école maternelle afin de jouer un rôle dans l'éducation des enfants, d'aider à développer leur sens critique et à éveiller leur curiosité. Elle doit également être présente dans l'apprentissage de la citoyenneté.

Sixièmement, la culture a aussi un intérêt économique puisqu'elle permet d'attirer de nouveaux arrivants (artistes, compagnies) ainsi que des touristes, et de renforcer l'économie locale. Le rôle économique de la culture, bien qu'il ne soit plus à prouver, est trop souvent sous-estimé, même au niveau national.

Septième et dernière raison, avec l'esprit du vivre ensemble et de considération qu'elle apporte, la culture permet de forger une identité commune, de fédérer les habitants d'un territoire, de créer une fierté commune et donc d'accroître le sentiment d'appartenance à une unité et à un ensemble.

Ce sont les raisons avancées par le Département pour justifier son engagement dans la culture. Elles représentent les valeurs sur lesquelles se fondent la politique culturelle iséroise d'aujourd'hui.

2. Les objectifs de la politique culturelle

Le socle de la politique culturelle du Département se divise en trois missions obligatoires : les archives, la lecture publique pour les communes de moins de 10 000 habitants et l'élaboration d'un schéma départemental des enseignements artistiques. Ce sont les compétences obligatoires communes à tous les départements. Au Département de l'Isère ces trois missions se traduisent aujourd'hui notamment par la construction d'un nouveau bâtiment pour les archives, par la mise en réseau des bibliothèques départementales (afin de mutualiser les moyens et de faciliter les prêts entre bibliothèques) et une orientation forte vers le numérique, ainsi que par la mise en place en 2014 d'un nouveau schéma des enseignements artistiques qui s'ouvre pour la première fois à la question de l'éducation artistique et culturelle (EAC).⁴

En plus de ces trois compétences obligatoires, le Département a quatre politiques volontaires. Il a décidé de se saisir d'autres compétences, qui ont pour objectifs de favoriser : la création et la diffusion artistiques, les résidences d'artistes, les arts visuels et

⁴ Tous ces points seront développés ultérieurement.

le cinéma, la culture et le lien social ; valoriser et sauvegarder le patrimoine isérois ; conserver et développer le réseau des dix musées départementaux et développer la coopération internationale.

La volonté d'accroître ses compétences culturelles prouve que la culture est très importante pour le Département de l'Isère. Et la ligne directrice définie par le nouvel exécutif ne va pas contredire ce fait.

Cette ligne directrice a été élaborée selon quatre valeurs, en réponse à sept enjeux internes mis en évidence par la nouvelle direction. Elle développe également les huit objectifs que se sont donnés Odile Petermann et Aymeric Perroy.

Pour la Direction de la Culture et du Patrimoine, il est extrêmement important de prendre en compte chaque personne dans son intégrité et sa compétence. Ainsi, les valeurs à partager sont l'engagement personnel et collectif, le partage de la transmission, l'exigence de bien faire et le souci de l'innovation (pour mieux faire). Il est capital que les agents travaillant au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine soient conscients de l'importance de leurs rôles car ils portent les valeurs de la politique culturelle du Département. Il s'agit donc de créer une dynamique commune, qui avance dans un même sens et qui permette à chacun de s'épanouir et de mettre ses compétences au profit de toute la direction.

Pour créer cette dynamique, il est nécessaire de connaître les enjeux internes repérés par la collectivité et d'essayer d'y répondre. Ces enjeux sont :

- une meilleure reconnaissance des métiers des uns et des autres, dans le but de construire un collectif
- une amélioration de la communication interne et de la circulation des informations pour avancer ensemble
- un renforcement des transversalités internes et externes pour mener des projets cohérents, coordonnés et territorialisés
- une amélioration de l'organisation pour mieux anticiper, se projeter, évaluer
- une meilleure appréhension des pratiques culturelles pour repenser les lieux et renforcer la stratégie territoriale
- un déploiement des réseaux professionnels pour innover et développer des partenariats

- une valorisation des actions pour conforter le positionnement et le rayonnement du Département dans le domaine culturel.

Ces enjeux doivent être des moteurs et non des freins, ils doivent définir un environnement de travail qui garantisse le bon fonctionnement de la Direction de la Culture et du patrimoine (DCP) et qui permette la bonne marche de la politique culturelle.

En plus des enjeux internes et des valeurs propres à la DCP, la politique culturelle du Département a bien sûr des objectifs :

- Rendre la culture accessible à tous les Isérois
- Renforcer l'action en faveur des enseignements artistiques et culturels
- Faire évoluer et moderniser les musées Départementaux pour améliorer l'attractivité et l'accès à tous les publics et aux jeunes en particulier
- Préserver et valoriser l'ensemble du patrimoine de l'Isère, y compris le patrimoine de proximité, en soutenant les collectivités
- Construire un nouveau bâtiment pour les archives, mieux adapté à la conservation des documents et à leur valorisation auprès des différents publics
- Partager l'ingénierie en matière culturelle. Développer des partenariats en matière de patrimoine et d'offres culturelles avec les intercommunalités iséroises
- Inscrire un événement isérois « PAYSAGE → PAYSAGES » destiné à valoriser les paysages, le patrimoine, l'histoire humaine de l'Isère, et rayonnant au-delà du Département
- Repenser la politique de coopération internationale pour plus de cohérence, de réciprocité et de lisibilité

Tels sont les objectifs du Département. Pour les atteindre, la Direction de la Culture et du Patrimoine est forte de 200 agents qui œuvrent pour une politique culturelle dans ce sens.

3. La Direction de la Culture et du patrimoine (DCP)

Cette politique est donc menée par des agents répartis dans les sept services qui composent la Direction de la Culture et du patrimoine.

Le premier service, qui coordonne le tout, est le service ressources. Il administre et gère les ressources humaines, financières et logistiques de la direction. Il prépare le budget

primitif de 20 millions d'euros qui est ensuite réparti entre les différents services. Il gère également les boutiques des dix musées départementaux et le suivi des marchés publics.

Le second service est le pôle d'animation territoriale, qui travaille au plus proche des territoires et qui est une sorte de relais. Il a un rôle de médiateur entre les Isérois et les services du Département.

C'est lui qui apporte son expertise pour certains projets et propose des financements pour ceux identifiés « Culture et Santé », projets généralement menés par les hôpitaux, les maisons de retraites, les instituts médicaux éducatifs (IME) et les foyers de travailleurs handicapés ; ainsi que pour les projets identifiés « Culture et prison » qui sont montés en lien avec le Service pénitentiaire et de probation de l'Isère. Il s'occupe également de tout ce qui concerne les pratiques amateurs et les projets de proximité, ce qui représentait 283 projets en 2016.

Il a également un rôle de coordinateur entre les différents services et les différentes politiques publiques.

Le troisième service est celui des Archives départementales. Il s'occupe des 36,5 kilomètres d'archives du Département. En 2016, ce service a accueilli 1 300 scolaires et étudiants, 24 200 documents ont été consultés dont certains datent du XI^{ème} siècle, et 1 630 personnes étaient inscrites. L'un des grands chantiers pour ce service, décidé en 2015, est la construction d'un nouveau bâtiment pour conserver les archives qui sera normalement livré en 2020. Il sera conçu afin de mieux valoriser ces ressources et de permettre un meilleur accueil du public.

Le quatrième service est celui de la lecture publique - Médiathèque Départementale de l'Isère. Ce service accompagne les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants pour les aider à se moderniser, se développer, et à entrer dans l'ère numérique. Il est également composé de la médiathèque départementale qui propose des aides financières, humaines et techniques et qui soutient 97% des bibliothèques (ce qui représente 297 bibliothèques sur 306). Ce service a un fond de 214 691 documents qui sont prêtés aux bibliothèques pour étoffer leur offre, et il distribue plus de 1 360 968€ de subventions d'investissements aux communes et communautés de communes pour moderniser ou construire les bibliothèques, et plus de 1 180 145€ d'aides au fonctionnement.

Le cinquième service est l'un des plus gros de cette direction. Il s'agit du service du patrimoine culturel. Le Département de l'Isère a depuis tout temps développé une politique patrimoniale, nous le verrons plus tard. Ce service a en charge la recherche, l'étude, la protection et la valorisation du patrimoine isérois. Il a également sous sa responsabilité le label « Patrimoine en Isère ». Il assure des missions d'animation, d'expertise, d'ingénierie, d'archéologie, d'aide et de conseil auprès des Isérois afin de les aider à se réappropriier le patrimoine. Lors du vote du budget primitif de 2016, ce service a été doté d'une enveloppe supplémentaire de 5 millions d'euros sur trois ans, afin de le redynamiser.

Le sixième service est le pôle communication / innovation. Sa mission est de valoriser, partager et innover en termes de communication et de relation avec les publics. Il accompagne les services dans leur réflexion sur les publics et leurs usages ainsi que sur les modes de médiation. Il conduit la politique de numérisation du Département et encourage les initiatives de médiations interactives. Le but est d'anticiper les besoins futurs pour moderniser et améliorer le service. Il gère douze comptes Facebook, vingt-trois newsletters culturelles, dix comptes tweeter et dix-sept sites internet. C'est également ce service qui s'occupe de la manifestation « PAYSAGE → PAYSAGES ».

Ce service, avec lequel j'ai beaucoup travaillé puisqu'il assure la communication culturelle du Département, est composé de quatre personnes :

- Hélène Piguet, chef de service
- Marie-Pierre Mirabe, en charge notamment de « PAYSAGE → PAYSAGES »
- Nicolas Darnault, webmaster en charge des sites internet
- Mathilde Gotti, en charge des réseaux sociaux et en soutien sur les sites internet et la communication

Le septième et dernier service est celui du développement culturel et de la coopération, au sein duquel j'ai effectué mon stage de cinq mois.

Ce service est composé de cinq personnes qui ont chacune leur domaine d'intervention :

- Jean-Luc Gaillard, chef de service, qui s'occupe des arts visuels
- Florence Bellagambi, chef de service adjointe, en charge du spectacle vivant
- Hanna Stier, en charge de l'éducation artistique et culturelle
- Mathilde Lestra, en charge de la coopération décentralisée

- Hélène Barruel, en charge des référents culture présents dans les maisons du territoire⁵ et qui est rattachée à la direction

Si ma tutrice était Florence Bellagambi, j'ai également travaillé avec Hanna Stier puisque j'étais surtout un renfort pour ce service.

Ce service s'occupe donc de tout ce qui concerne les arts vivants, les arts visuels, l'éducation artistique et culturelle : compagnies, écoles de musique, salles de spectacles... Ses principales missions sont d'accompagner les intercommunalités pour qu'elles aient un meilleur accès aux arts et à la culture, d'accompagner les équipements et les acteurs culturels (compagnies, salles...) dans leurs missions de création, de diffusion et de médiation, de mettre en place des résidences d'artistes, de porter le schéma des enseignements artistiques et culturels, et de monter des programmes de coopération décentralisée.

Il s'agit donc de développer une offre culturelle équitable et intéressante à l'ensemble du territoire, et de favoriser la diffusion et la circulation des œuvres. Pour se faire, il est nécessaire d'accompagner les intercommunalités dans leur volonté de développement culturel, puisque ce sont elles les relais sur le territoire.

Ce service soutient 170 équipements culturels et projets de diffusion artistique, 80 compagnies professionnelles, 160 actions d'éducation artistiques et culturelles et 80 écoles de musique, danse, théâtre. En 2016, il a soutenu 70 créations et 38 projets de coopération internationale.

Nous reviendrons en détails sur les actions et les dispositifs mis en place par ces services et sur lesquels j'ai pu travailler. Nous allons à présent nous pencher sur la politique patrimoniale du Département de l'Isère, qui comme nous l'avons évoqué, a une grande importance.

⁵ Nous verrons dans la partie 2 portant sur le maillage culturel isérois ce que sont les maisons du territoire ou maison du Département.

C. La politique patrimoniale du Département de l'Isère

Le service du patrimoine culturel a été créé en 2007, à la suite de la fermeture de la Conservation du Patrimoine en Isère, ancien organe du Département explicité plus bas. Aujourd'hui, ce service joue un rôle majeur voire capital dans la politique culturelle du Département. Ses missions sont variées : faire connaître, protéger, préserver, animer et valoriser le patrimoine isérois. Pour ce faire le service mène plusieurs actions, telles que l'inventaire du patrimoine, les interventions archéologiques, la protection des objets, la gestion du label « Patrimoine en Isère », l'expertise et le suivi de projet, ainsi que la gestion des dix musées départementaux. La gestion de l'inventaire du patrimoine est une mission qui à la base relevait des régions, par le biais des DRACs (direction régionale des affaires culturelles). L'État l'avait décentralisée afin que cela soit réalisé plus près des habitants. Le Département de l'Isère a pu recevoir cette compétence dans le cadre d'une expérience politique mise en œuvre par l'État, la région et le département.

1. Un réseau de dix musées départementaux

Un tel nombre de musées départementaux reflète la volonté du Département de l'Isère d'offrir à ses habitants une offre vraiment diversifiée et un accès à l'art réellement facilité. Même s'ils sont pour beaucoup d'entre eux situés dans l'agglomération grenobloise, ces musées sont gratuits et ont des sujets très variables : technique, beaux-arts...

Voici les dix musées départementaux :

- Maison Bergès musée de la Houille Blanche. Ce musée est consacré à l'ingénieur Aristide Bergès, qui découvrit la houille blanche et promut l'hydroélectricité dans la seconde moitié du XIXème siècle.
- Musée archéologique Grenoble – Saint Laurent : le but de ce musée est de promouvoir la richesse du site archéologique de Saint-Laurent, qui est un site majeur de près de deux mille ans.
- Musée d'art sacré contemporain : il accueille les œuvres d'Arcabas, célèbre peintre de vitraux.
- Musée dauphinois : ce musée accueille de nombreuses expositions temporaires ainsi qu'une exposition permanente sur le patrimoine isérois et l'histoire du ski.
- Musée de l'ancien Évêché : là encore ce musée accueille des expositions temporaires très diverses.

- Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère - Maison des Droits de l'Homme : consacré à l'histoire des années 1939-1945 en Isère, il se base sur les faits et le vécu des Isérois.
- Domaine de Vizille - Musée de la révolution française : entièrement consacré à la révolution française (le seul de France), ce musée est situé dans un château et un parc tous deux labellisés.
- Musée de Saint Antoine l'abbaye : il revient sur l'histoire de l'abbaye et de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Antoine.
- Musée Hébert : consacré au peintre Ernest Hébert, ce musée accueille également des expositions temporaires.
- Musée Hector-Berlioz : il retrace la vie et l'œuvre du musicien à travers sa maison, ses écrits et sa musique.

En plus de ces dix musées, un onzième est en cours de construction, à Vif, dans la maison Champollion. Il portera sur la vie de cet homme.

2. La politique patrimoniale

Le service du patrimoine culturel a été créé en 2007. Pourtant, son origine remonte à bien plus longtemps. En 1980, le Musée dauphinois, qui dépend de la ville de Grenoble, mène un grand nombre d'actions de médiation. Si cela peut sembler positif, c'est en fait un problème au niveau politique car ses missions dépassent l'échelle grenobloise. Or, ce sont les impôts des grenoblois qui payent le fonctionnement du musée. Les personnes touchées par les actions du musée en dehors de l'agglomération bénéficient donc d'un service offert par les habitants de la ville de Grenoble. Ethiquement parlant, ce n'est pas correct, les habitants ne doivent plus payer pour des actions qui ne les concernent pas directement. De plus, la ville de Grenoble s'apprête alors à ouvrir son musée (l'actuel Musée de Grenoble), ce qui signifie assumer les frais d'un deuxième équipement. En considérant tous ces éléments, le transfert du Musée Dauphinois au Département a été décidé en 1992. Ce transfert va être l'occasion de développer un véritable projet territorial. C'est ainsi que naît la CPI : la Conservation du Patrimoine en Isère. La CPI va être complétée par l'ensemble des musées départementaux ainsi que par d'autres musées isérois comme le musée d'Alleverd, qui seront appelés les « musées associés » et qui vont permettre de proposer aux Isérois une offre variée et un service de proximité.

Le Musée Dauphinois devient alors un centre de ressources vers qui tout le monde s'adresse pour les questions d'ordre patrimonial. Il devient le point névralgique du patrimoine.

Cet essor a mené à la création de postes d'animateurs du territoire, dont les missions étaient de travailler au plus près des associations locales et des particuliers afin d'évaluer ou non ce qui nécessitait d'être préservé et de faire un inventaire général. Le but était également de développer des actions de médiation et de faire vivre le patrimoine, surtout pas de le sacraliser. Il y avait également la volonté de mettre en place une vraie politique de mise en valeur, afin que les Isérois se sentent concernés. C'est dans la suite de cette politique qu'est créé l'inventaire du patrimoine et en 2007 le label « Patrimoine en Isère », qui est attribué à des bâtiments importants dans l'histoire du Département. Ce label existe encore aujourd'hui et est géré par le service du patrimoine.

Dans ce projet d'inventaire du patrimoine isérois, on retrouve la volonté de transversalité et de reconnaissance des droits culturels si chères au Département. En effet, il s'agissait de prendre en considération le potentiel de chacun afin de permettre aux habitants de prendre conscience de ce qui les entoure, de ce qui fait leur patrimoine. Lors de cet inventaire, tout le monde était impliqué dans le processus : associations patrimoniales, particuliers, collectivités... Le concours de tous les habitants était nécessaire afin de ne rien laisser de côté. « *Le patrimoine, c'est d'abord les gens* » Jean Guibal.

À la fin des années 1990, et devant la réussite de la CPI, le Département de l'Isère est volontaire pour que le Ministère de la Culture lui délègue une partie de ses compétences patrimoniales. Il met alors en place un « Protocole de décentralisation culturelle ». Malheureusement, il y a un désaccord entre l'État et le Département de l'Isère. L'Isère ne veut pas seulement entretenir le patrimoine mais également le définir, mais l'État refuse. Pendant trois ans l'État va tout de même financer l'Isère pour sa politique patrimoniale, mais cela va s'arrêter, les finances publiques ayant diminuées et une petite rivalité s'étant installée entre l'Etat et la CPI.⁶

Les résultats de cette décentralisation ont abouti à la fermeture de la CPI et à la création du service du patrimoine culturel en 2007. Aujourd'hui encore il subsiste des éléments qui rappellent cette période, notamment sur la compétence de l'inventaire,

⁶ Cette vision est celle de Jean Guibal, si j'avais eu un retour de la part de l'État, il aurait probablement été différent.

puisque depuis 2004 c'est une compétence obligatoire de la Région, cependant l'Isère continue son propre inventaire...

3. Le témoignage de Jean Guibal

Afin d'en savoir un peu plus sur cette période et sur le rapport du Département au patrimoine, je suis allée interviewer Jean Guibal, ancien conservateur du Musée Dauphinois et acteur majeur de cette expérience.

Selon lui, il devrait y avoir plusieurs niveaux de gestion pour le patrimoine. L'État devrait s'occuper des monuments majeurs et classés, et le Département des monuments plus petits, avec une idée de proximité. Pour lui, la proximité est capitale puisque le patrimoine est vraiment une affaire humaine. Il s'agit de maintenir une connexion avec les gens afin que ceux-ci se sentent concernés par le patrimoine. Il est également nécessaire de mutualiser les compétences et les ressources afin d'élaborer un véritable projet territorial coordonné entre les différents acteurs. Il y a 180 associations sur le patrimoine en Isère, il est inconcevable de ne pas les impliquer. Cela l'est d'autant plus que les moyens diminuent, il faut donc se saisir de toutes les ressources existantes.

Jean Guibal insiste également sur la nécessité de la transversalité. Pour lui, les disciplines doivent se parler entre elles. Il faut par exemple que la création investisse les lieux du patrimoine, afin que les différentes disciplines se nourrissent les unes des autres. Il note également l'importance de la reconnaissance des droits culturels, qui favorisent une meilleure prise en considération des acteurs patrimoniaux et de la capacité qu'ont les gens à se saisir de leur patrimoine. « *Les gens sont à identité variable, donc il ne faut pas s'enfermer dans des identités* »⁷.

À travers cette présentation du fonctionnement du Département de l'Isère et de sa politique culturelle, nous avons pu voir que c'est en effet une collectivité très investie dans la culture. Elle n'hésite pas à débloquer des moyens importants et à ouvrir de nouveaux chantiers afin de continuer sur sa lancée et de ne pas perdre sa notoriété de département culturel. Aujourd'hui, la politique culturelle du Département joue sur deux volets : le développement de ces dispositifs, et l'encouragement à la mise en réseau des autres collectivités territoriales.

⁷ Propos de Jean Guibal.

II. La structuration de la politique culturelle sur le territoire isérois

Le Département de l'Isère est donc très engagé en faveur de la culture. Il souhaite affirmer son soutien, tant à la création culturelle qu'à la diffusion et à la pratique artistique. Il s'agit de développer la culture partout et pour tous, en prenant en compte les acteurs locaux et en s'appuyant notamment sur les acteurs culturels. Contrairement à d'autres départements⁸ où la culture est mise à mal et est la première sacrifiée pour rééquilibrer les budgets, le Département de l'Isère augmente le sien, développe de nouveaux dispositifs, construit de nouveaux bâtiments et débloque des enveloppes budgétaires.

Et si le Département peut le faire, c'est grâce à la présence sur son territoire d'un réseau de professionnels, investis, qui défendent cette activité et développent toujours plus de projets.

A. Un maillage culturel sur le territoire isérois

Pour encadrer le fort vivier culturel du territoire, le Département a opté pour une politique qu'on pourrait qualifier de décentralisée. Si la centralisation de toutes les données se fait à la Direction de la Culture et du Patrimoine à Grenoble, il y a en revanche sur le territoire de véritables lieux et référents vers lesquels peuvent se tourner, dans un premier temps, les personnes souhaitant monter un projet culturel.

1. Les Maisons du territoire et les référents culture

Il en existe une sur chacun des treize territoires. Les maisons du territoire ou maisons du Département permettent un suivi des politiques départementales sur une zone géographique plus restreinte. Elles accueillent une antenne de la plupart des services du Département : consultations médicales pour les jeunes enfants (PMI), prévention médicale, dépistage des handicaps, aides aux familles, allocation personnalisée d'autonomie (APA), aides à l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, aides d'urgence aux plus démunis, subventions pour les projets culturels et sportifs, conseils sociaux, économiques, pour la santé, partenariats...

Le but des maisons du territoire est vraiment d'être au plus proche des habitants. Il s'agit de développer un lien concret avec les Isérois et d'être à leur côté. Elles ont aussi pour objectifs d'être à l'écoute des territoires et d'être les premiers interlocuteurs des habitants afin

⁸ En Moselle par exemple, département d'où arrive Odile Petermann, on ferme des équipements et on coupe les budgets de la culture, comme dans tant d'autres Départements.

d'assurer un rôle de soutien et d'accompagnement. Autre point important des maisons du territoire : valoriser la transversalité des services et des projets. Cette transversalité n'est pas toujours évidente, et pose d'ailleurs problème aujourd'hui.

Dans ces maisons du territoire, il y a donc des agents du département qui assurent les services. Les personnes en charge de la culture sont appelées les « référents culture ». S'il y a bien un référent culture dans chaque maison, leur temps de travail n'est pas toujours identique. Presque toujours en charge de plusieurs postes, les référents culture peuvent gérer la compétence culture mais s'occuper également de la partie urbanisme ou gestion des routes. Le temps de travail de ces référents est divisé selon leurs compétences, et cette division n'est pas souvent très équitable. Par exemple, un référent culture peut avoir 60% de son temps de travail dédié à l'urbanisme et 40% dédié à la culture, tandis qu'un autre aura 90% pour la voirie et 10% pour la culture, et un dernier au contraire aura 95% sur la culture et 5% sur autre chose. Il n'y a aucune égalité ni obligation pour régir le temps de travail des référents culture. Ces référents sont responsables de la culture mais n'ont pas d'obligation envers celle-ci, et finalement elle est souvent l'une des compétences les moins assurées. Or, ces disparités engendrent des difficultés au niveau de l'appui que le service du développement culturel et de la coopération peut recevoir.

Il est évident que plus le ou la référent(e) culture a de temps à consacrer à cette compétence, plus il ou elle pourra mettre en place, développer et accompagner des projets et donc être un relais efficace pour le Département sur le territoire. À l'inverse, si cette personne n'a que peu de temps, alors mettre en place un projet sera plus difficile puisque l'interlocuteur local ne sera que peu disponible et ne pourra pas jouer son rôle correctement. En plus de ces disparités de temps de travail, l'attrait que portent les référents à la culture est également très variable d'un territoire à l'autre. Un référent culture peut être passionné par cette compétence dans un territoire, et du coup être très investi malgré un temps de travail réduit, tandis qu'un autre peut n'avoir qu'un faible intérêt pour elle, ne cherchant donc pas spécialement à dégager du temps pour s'en occuper. Ces référents peuvent donc être à la fois une vraie force et à la fois presque un obstacle, n'aidant pas à développer une politique équitable.

Tous ces éléments et ces disparités ont fait l'objet d'une réflexion durant le printemps/été 2017, et une réforme des référents culture va être développée à la rentrée scolaire 2017. À la place d'une personne par territoire qui cumule la gestion de plusieurs

compétences, il n'y aura plus qu'une seule personne à temps complet réellement dédiée à la culture, et qui par contre aura en charge deux territoires. Ainsi son temps de travail sera entièrement consacré à la compétence culture, devenant ainsi un réel soutien pour la Direction de la Culture et du patrimoine. Ils seront de plus hiérarchiquement intégrés à la Direction de la Culture et du patrimoine.

Cette réforme montre clairement la volonté du Département de rester concentré sur le développement culturel des territoires et la possibilité pour eux d'avoir un réel soutien et un réel appui sur le terrain. L'avantage de ces référents, c'est que ce seront des personnes plus disponibles et accessibles, qui connaissent les rouages du montage de projet (un avantage pour le territoire), et qui connaissent parfaitement les territoires, leurs acteurs et leurs spécificités (un avantage pour la DCP⁹). Le référent sera une personne pivot pour la mise en place des dispositifs départementaux et vraiment capitale pour la bonne marche des projets.

De ce que j'ai pu constater pendant mon stage et sur les projets que j'ai suivis, c'est qu'il manque la plupart du temps des moyens humains pour pouvoir coordonner les projets. Ces référents culture devraient remédier à ce problème en soutenant les « experts » de la direction départementale.

Ces maisons du territoire jouent donc un rôle important pour le développement de la politique du département. Leur connaissance des territoires et des acteurs locaux permet une efficacité d'action nécessaire au développement de projet, et leur expertise apporte un allègement de la charge de travail du service du développement culturel et de la coopération puisque les référents culture peuvent traiter certaines demandes de subvention.

2. Les équipements culturels isérois

Nous avons donc vu que les maisons du territoire et les référents culture sont les relais de la politique culturelle du Département. Ils assurent un suivi et une écoute des territoires qui permet à la direction de saisir leurs besoins et leurs envies. Mais si ces référents sont des antennes humaines départementales, ils ne proposent pas d'offre culturelle en tant que telle. Pour cela, il est donc important de noter que l'Isère accueille de nombreuses structures culturelles, qu'elles soient professionnelles ou associatives. Ces équipements permettent de toucher au plus près les Isérois puisqu'ils sont implantés sur

⁹ Direction de la Culture et du Patrimoine

tout le territoire. On compte en Isère 170 équipements et projets culturels soutenus, 306 bibliothèques, 80 écoles de musique-danse-théâtre, 10 musées départementaux (sans compter ceux qui ne dépendent pas du Département soient environ 90 musées) et tous les sites patrimoniaux isérois.¹⁰ L'Isère est l'un des Départements les mieux pourvus en équipements culturels. Il est important de le rappeler, de le valoriser et de maintenir cette richesse.

Néanmoins, comme l'Isère est un département varié géographiquement, avec des différences au niveau de la taille des villes, du nombre d'habitants et de l'environnement, il est évident que tous les Isérois n'ont pas la même facilité d'accès à la culture. Il existe encore des déserts culturels que le Département tente de fertiliser afin de remédier à ces inégalités.

Pour cela, la DCP a mis en place plusieurs chantiers.

Concernant la lecture publique, le Département soutient et encourage les mises en réseau des bibliothèques afin de mutualiser les moyens, les formations, les ressources et le personnel. Par exemple, lors de mon stage de master 1 au service culturel de la ville de La Tronche, j'ai pu observer la mise en réseau de la bibliothèque de la commune avec celle du Sappey-en-Chartreuse, bien plus petite. Aujourd'hui, les bibliothécaires de La Tronche vont investir du temps pour former le personnel du Sappey-en-Chartreuse aux nouveaux outils, notamment informatiques, qui ont été déployés pour cette mise en réseau. Il y a une réelle entraide de la part de ces bibliothèques qui sont conscientes que ces mises en réseau sont positives pour elles car elles accroissent leurs notoriétés, leurs adhérents et leurs ressources.

S'il y a bien une chose que souhaite le Département, c'est développer des réseaux. Il veut que les équipements dialoguent entre eux afin d'assurer un échange permanent qui ne peut qu'être enrichissant, afin de partager leurs expériences, de mener des projets communs et donc de répondre à cette problématique des moyens humains.

Le Département souhaite que les professionnels se rencontrent, et pas seulement les professionnels d'un même domaine culturel. Ce qui est souhaité c'est le dialogue entre toutes les disciplines, que les écoles de musique échangent avec les salles de spectacles et les musées. Il faut de la transversalité. Il faut que les acteurs culturels se rendent compte qu'il est possible de construire des projets ensemble, et que ces projets seront riches d'une

¹⁰ Chiffres issus du rapport d'activité de la Direction de la Culture et du Patrimoine 2016.

énergie et d'une volonté commune. Aujourd'hui, les écoles de musique et les bibliothèques ont plutôt bien répondu à cette volonté, mais il reste encore un long chemin à faire avant que se mêlent vraiment les disciplines et leurs porteurs.

3. Les résidences d'artistes

Pour engager cette dynamique de mise en réseau, le Département a voté un dispositif qu'il n'hésite pas à utiliser. C'est l'un des dispositifs les plus probants du Département pour illustrer cette volonté de mise en réseau et de développement culturel : la résidence d'artistes.

La résidence d'artistes consiste à inviter un artiste sur un territoire donné, pour une durée de trois ans, afin qu'il l'investisse le plus librement et le plus conséquemment possible.

Ces résidences sont ouvertes à toutes les esthétiques : musique, théâtre, danse, cirque, cinéma... Elles sont menées conjointement par les communautés de communes et les acteurs du territoire (sociaux, éducatifs...) et par le Département. Une fois que ces deux instances se sont mises d'accord sur l'esthétique qu'elles voulaient, un appel à projet est lancé aux différentes compagnies. Parmi les compagnies iséroises, le Département favorise celles qui sont déjà identifiées et financées afin de s'assurer de la qualité artistique.

Il existe deux sortes de résidence, l'une vraiment importante qui est la résidence d'artiste triennale et une plus complémentaire qui est la résidence collègue.

- Les résidences triennales

Il s'agit d'une résidence d'artiste qui a une durée de trois ans. Dans ce type de résidence, l'artiste est rattaché à un territoire qu'il doit investir. Pour se faire, il doit créer des liens et nouer des contacts avec tous les partenaires possibles du territoire : sociaux, culturels, éducatifs...¹¹.

Le but de ces résidences est de polliniser le territoire, d'inviter un artiste dans la vie quotidienne et de développer une habitude culturelle sur un territoire. En revanche, la résidence n'a pas pour vocation de structurer le territoire en matière culturelle. Elle doit développer l'offre culturelle et s'appuyer sur les ressources existantes pour fédérer le territoire.

¹¹ Maisons médicales, établissements scolaires, maisons de retraites, crèches, bibliothèques, associations....

Ces résidences sont des demandes qui émergent du territoire, habité par une envie de développer une action forte et qui touche au plus près ses habitants. Le rôle de l'artiste est donc de développer des actions de médiations, des ateliers, des échanges, des débats, des répétitions ouvertes...afin d'impliquer et d'intéresser le plus d'habitants possible dans cette démarche.

Ce travail de contact est énorme, d'où l'importance d'avoir quelqu'un de présent et de compétent sur le terrain capable de faire le lien entre l'artiste/la compagnie et les différents partenaires possibles. C'est là que le rôle du référent culture entre en jeu. Il est le garant d'un bon dialogue entre le Département, l'artiste ou la compagnie, le territoire et ses acteurs, et l'intercommunalité en général.

Il est également important que la résidence puisse s'appuyer sur un lieu culturel pour deux points. Premièrement, l'artiste ou la compagnie qui est en résidence ne doit pas stopper son processus de création et son travail de diffusion. Il ou elle doit donc avoir un lieu où répéter, créer, avoir du temps de plateau. Deuxièmement, il est capital qu'il ou elle ait un lieu où présenter son travail, notamment en début de résidence pour montrer l'esthétique artistique qui va se diffuser sur le territoire, mais aussi au cours de la résidence et en fin de résidence, afin de présenter le travail accompli pendant trois ans. Ce travail peut être multiple, puisque la compagnie peut, par exemple, présenter sa dernière création professionnelle mais également le résultat du travail qu'elle a mené avec des amateurs.

Ce genre de résidence permet vraiment de créer du lien avec un territoire et avec les publics, puisqu'une fois passé la phase d'approche et de découverte, la confiance s'installe et permet de mettre en place une diversité d'actions qui ne fait qu'augmenter la richesse d'un événement de ce type. Trois ans c'est une durée qui permet de suivre et d'évoluer autant dans sa pratique de spectateur (puisque les spectacles de la compagnie sont présentés aux habitants) que dans sa pratique d'amateurs (par le biais d'atelier), et aussi de développer son esprit critique et sa réflexion. Les artistes allant chercher les habitants vraiment dans leurs structures du quotidien (école, maisons de retraite..) ces derniers ont toutes les chances d'être intégrés au dispositif (il n'y a évidemment aucune obligation).

Ces résidences sont les illustrations d'une volonté politique forte puisque leur financement est important. C'est pourquoi il est nécessaire, voire primordial, que la

demande de résidence vienne du territoire, puisqu'il participe au financement. Si le territoire ne participe pas financièrement, il est beaucoup plus difficile pour le Département de mettre en place la résidence. Tout d'abord parce qu'il y aura peu d'argent par rapport au nombre d'actions menées, et ensuite parce que cela démontre un manque d'investissement de la part du territoire.

Divisé entre le Département, la compagnie et la communauté de communes, le budget annuel d'une résidence triennale tourne autour des 35 000€. Le Département finance la résidence à hauteur de 14 000€ par an. Il faut donc que la compagnie puise dans ses propres fons et que la communauté de communes investisse également de l'argent pour pouvoir mener une résidence intéressante.

Les 14 000€ du Département sont renouvelés trois fois, et ils peuvent s'accompagner d'autres subventions. En effet, les résidences triennales, si elles développent un réel projet avec les collègues (ce qui est bien sûr fortement encouragé) peuvent prétendre à un financement du PICC (pass isérois du collégien citoyen), et également à des subventions supplémentaires si elles mènent des projets de genre « culture et lien social », « culture et santé » car ce sont des financements qui ne sont pas sur les mêmes lignes budgétaires que la création ou la diffusion.

En outre, la compagnie peut aussi bénéficier des subventions concernant la création dans le cas où elle est en création.¹²

Pendant mon stage, j'ai eu la chance de pouvoir suivre deux résidences à deux stades complètement différents. Cela m'a permis de mesurer l'importance de ce dispositif et le travail de coordination qu'il demande.

La résidence de la compagnie 47.49 François Veyrunes

Compagnie existant depuis 1989, la compagnie 47.49 François Veyrunes travaille sur la danse contemporaine. Menée par le chorégraphe François Veyrunes, la compagnie vient de présenter sa dernière création « Sisyphes heureux », la troisième d'un triptyque mythologique.¹³ Travaillant sur la question de « l'être-sujet », de la transformation immédiate et du langage du corps, François Veyrunes s'interroge sur la question de la dignité

¹² Les subventions de création sont comprises entre 3000€ et 15000€.

¹³ La première pièce chorégraphique était « Tendre Achille » et la deuxième « Chair Antigone ».

et utilise le corps pour faire le lien entre artiste et spectateur. Sa danse est très physique, toute en force contenue, et demande une maîtrise exemplaire.

François Veyrunes a une approche très personnelle de la création chorégraphique. Il la considère comme indissociable de l'action artistique. Pour lui, les deux sont des alter-ego qu'on ne peut séparer puisque c'est grâce à leurs échanges que se nourrit la compagnie, et c'est également dans ces échanges que se trouvent le sens et l'engagement de la compagnie. Cette conception de l'action artistique fait que cette compagnie est toute désignée pour mener des résidences d'artiste, puisque cela laisse sous-entendre que sans médiation il n'y a pas de création.

La résidence a eu lieu sur le territoire du Grésivaudan. Elle a commencé en 2014 et s'est achevée en juin 2017. Ayant commencé mon stage fin janvier, j'ai pu assister à quelques réunions d'organisation, appelées « comité de pilotage » et « comité technique ». Ces réunions rassemblent les acteurs de la résidence : le Département, la compagnie, l'établissement culturel porteur¹⁴ et le territoire (représenté, en l'occurrence, par la communauté de communes).

Durant ces réunions j'ai pu cerner la complexité d'une résidence d'une telle ampleur. Il ne s'agit pas simplement de faire des actions de médiation, il s'agit de vraiment développer une proposition culturelle adaptée, la plus variée possible afin de pouvoir intégrer tout type de public : personnes âgées, enfants, jeunes, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité sociale... Il ne doit y avoir aucun laissés pour compte parmi les habitants, sinon la résidence les conforte dans cette idée que la culture est élitiste.

La compagnie a de fait exécuté un travail exemplaire dans la prise en compte de ces différents publics. Elle est véritablement allée chercher tous les partenaires sociaux et médicaux ainsi que les établissements scolaires qui rythment la vie du territoire afin de permettre à leurs visiteurs et leurs usagers de participer aux ateliers et de prendre part à cette résidence. En regardant leur bilan, on peut dire que la compagnie a réellement touché tous les types de public et a vraiment créé une dynamique sur le territoire.

¹⁴ Ici l'Espace Paul Jargot à Crolles.

Je suis donc arrivée pour la fin de cette résidence. Les dernières réunions portaient sur la mise en place de l'événement final, celui qui marquerait l'aboutissement de ces trois années.

La compagnie sortait de la création du dernier opus de sa trilogie, « Sisyphes Heureux » (le second, « Chair Antigone » avait également été créé pendant la résidence), autour de laquelle elle avait mis en place des actions de médiation et des répétitions publiques qui avaient permis de montrer aux élèves et aux autres publics comment se déroule une création.

L'objectif de ces réunions était donc de trouver un temps et un lieu pour présenter cette création aux habitants, ainsi qu'un deuxième moment pour la création réalisée avec les amateurs appelée « Vent debout ». La danse de François Veyrunes étant très esthétique, le Fort Barraux avait un temps été évoqué mais malheureusement cela ne fut pas possible pour un problème de disponibilité. Finalement les représentations se sont tenues à l'Espace Paul Jargot.

Le bilan de cette résidence est positif, tant du point de vue du Département que de la collectivité et de la compagnie. Tous les acteurs du territoire semblent satisfaits de cette collaboration même s'ils ne souhaitent pas redémarrer tout de suite une nouvelle résidence. Comme nous l'avons vu, cela demande une réelle dynamique et un investissement important, qu'il n'est pas toujours possible d'avoir.

La résidence de la compagnie Musika Songe

La compagnie Musika Songe¹⁵ est menée par le musicien Stracho Temelkovski, musicien d'origine macédonienne qui évolue dans les musiques du monde. Multi-instrumentiste et très bon musicien, ces créations s'inscrivent dans l'univers du jazz.

Pour lui, sa résidence commence à peine. Signée en 2017, la convention prendra fin en 2020. Il va donc, pour les trois années à venir, développer son activité et travailler sur le territoire des Vals du Dauphiné, qui a pour ville centre la commune de La Tour du Pin.

Là encore, c'est une demande de la communauté de communes des Vals du Dauphiné de développer une résidence sur son territoire. N'ayant pas beaucoup de ressources culturelles

¹⁵ Composée de Stracho Temelkovski et de Sophie Boizot, son administratrice.

et qu'un seul équipement, l'Équinoxe, ce territoire a saisi l'opportunité que représente une résidence.

Le travail que va mener Stracho Temelkovski va se concentrer sur la musique, sa diffusion et son apprentissage. Faire découvrir un monde, un mode de fonctionnement et un univers différent de celui qu'on entend à la radio, tel est l'objectif que se sont fixés la communauté de communes et l'artiste. Il s'agit d'apprendre à ouvrir ses oreilles et à se laisser bercer par les mélodies jazzy et orientales que va proposer le musicien. Pour se faire, il va lui aussi mettre en place des ateliers de pratique et de découverte, des temps d'échange, des répétitions publiques... Comme il est tout seul, il va également inviter plusieurs artistes à venir partager un temps cette résidence : musicien, slameur, danseur (hip hop)... les esthétiques sont ici plus urbaines, dans le but d'attirer plus facilement les jeunes.

Les premières réunions concernant sa résidence ont eu lieu lors de mon stage, ce qui m'a permis de voir comment une résidence s'amorce. Aucun contact n'avait encore été pris, rien n'était décidé, tout était à faire, seul le choix de l'artiste avait été fait. La compagnie nous a présenté son plan d'action sur les trois ans, proposant un projet évolutif se finissant par un important concert participatif. Notons que la participation des amateurs à une création finale est l'une des caractéristiques d'une résidence.

Encore une fois le rôle du référent culture a été important puisque, n'ayant pas d'ancrage ni de connaissance particulière sur le territoire, la compagnie avait tout à apprendre et attendre de cette personne. Malheureusement, elle ne suffisait pas et il manquait une ressource humaine en tant que coordinateur ou chargé de projet pour assurer la mise en réseau de la compagnie et des acteurs du territoire. Pour pallier ce manque, la communauté de commune avait prévu d'embaucher une personne spécialement dédiée à la résidence, mais l'embauche a été gelée. Cela n'a pas été sans répercussion sur la résidence car pour assurer ce rôle la compagnie a dû dégager du temps et des moyens, et elle a donc pris sur le budget des actions de médiation. Il a fallu diminuer la partie médiation de la résidence afin d'assurer la partie logistique, ce qui est regrettable.

Pour ce début de résidence, et afin de faire découvrir son travail à ses futurs partenaires, Stracho Temelkovski a programmé un grand nombre de concerts pendant l'été

afin de démarrer dès la rentrée les actions de médiation en ayant un public déjà averti. Il s'agit de ne surtout pas perdre de temps.

Le deuxième dispositif plus complémentaire est la résidence collège.

- Les résidences collège

Elles invitent un artiste ou une compagnie à venir faire découvrir, partager et expérimenter son art à des publics scolaires, et plus particulièrement des collégiens¹⁶. L'artiste intervient sur les heures de cours et il évolue en général dans le cadre des EPI (Enseignements de pratiques interdisciplinaires). Les EPI permettent une transversalité entre plusieurs matières par le biais d'une thématique de travail commune. L'art est un bon moyen de croiser les disciplines, par exemple la danse permet une approche physique (la question de la gravité), artistique (étude du mouvement) et littéraire (comment est traitée la danse dans la littérature). D'après les témoignages de collégiens, les EPI sont vraiment appréciés puisqu'ils engendrent une cohérence des apprentissages et font du lien.

Ces résidences, créatrices de transversalité, ouvrent des perspectives de travail nouvelles et permettent aux élèves d'acquérir un œil nouveau sur une discipline particulière.

Pour les mettre en place, il faut que la demande émane de l'établissement. Cette demande se fait par le biais d'un autre dispositif départemental. Ce dispositif s'appelle le PICC : le Pass Isérois du Collégien Citoyen.

Le PICC est un dossier de subvention spécifique aux collèges qui veulent développer des projets culturels et sportifs dans leurs établissements. C'est une subvention accordée pour une année sur un projet donné et validé par la direction, dans le but d'accompagner les collèges dans leurs pratiques culturelles et sportives. Le PICC représente 1 million d'euros, distribués sur les 120 collèges du territoire. 1/3 de cette subvention est réservé à la culture, le reste étant pour le sport, les classes découvertes... Les projets signés dans ce cadre sont des accords tripartites entre le Département, l'établissement et l'éducation nationale.

¹⁶ Etant donné que le Département a la compétence collège, les collégiens sont la cible privilégiée des actions culturelles.

« Si je suis un cas désespéré, pourquoi pas vous ? »¹⁷

Pendant mon stage, j'ai pu assister à la présentation du bilan d'une résidence collège. Forte de son succès, cette résidence est la preuve que ce type de projet est apprécié des établissements puisqu'elle s'est étendue bien au-delà de son cadre d'origine.

La résidence avait lieu sur le collège d'Alleverd. Assez rapidement, le collège de La Rochette¹⁸ et le lycée de Pontcharra se sont montrés intéressés et la résidence s'est donc étendue à ces établissements. On voit que dans ce cas on sort de deux cadres : la résidence touche un lycée, et elle touche également un collège savoyard. On sort donc du cadre départemental. De ce fait, lors de cette présentation se trouvaient des représentants des deux départements, mais aussi des autres soutiens de cette résidence : l'éducation nationale, la DRAC, la Maison de la Poésie Rhône Alpes et le Musée d'Alleverd.

Il s'agissait d'une résidence de la poète Marie Ginét. C'était donc une résidence poétique, choix audacieux puisque nous sommes tous conscients que la poésie n'est pas ce qui plaît le plus aux jeunes. D'après les témoignages recueillis et entendus lors de cette présentation de bilan (la fin de la résidence était proche) la résidence avait vraiment suscité un engouement de la part des élèves. Marie Ginét a su développer l'intérêt des élèves pour la poésie, les a aidé à voir la poésie dans tout ce qui nous entoure, et a permis des temps d'échanges et de questionnements autour des nombreux sujets qui touchent cet âge.

Le bilan était donc très positif puisque les établissements ont annoncé leur volonté de réitérer l'expérience.

Nous voyons ici que ces résidences sont des dispositifs conséquents, qui impliquent tous les acteurs d'un territoire et qui demande un financement important. Il est donc capital de leur assurer une visibilité à la hauteur de leur importance.

C'est pour ces raisons que la Direction de la Culture et du Patrimoine a décidé de déployer plus de moyens sur la communication. En effet, les résidences représentent l'un des gros dispositifs du Département en termes de politique culturelle et en termes d'éducation artistique et culturelle. Il s'agit de les valoriser afin d'accentuer la notoriété du

¹⁷ Citation de Marie Ginét, poète lilloise.

¹⁸ Une commune savoyarde voisine d'Alleverd.

Département et afin de montrer qu'il est possible de développer des actions culturelles de grandes ampleurs dans le contexte actuel.¹⁹

Pour ce faire, les résidences ont une page dédiée sur le site internet de la collectivité²⁰, et font l'objet de communication presse : conférence de presse, communiqué de presse²¹ et dossier de presse. Mais afin d'aller encore plus loin dans la valorisation, cette année la Direction de la Culture et du Patrimoine a lancé une série de vidéos de présentation des résidences.

Il faut savoir que lorsqu'on parle de résidence, on ne cerne pas exactement la signification de ce terme ni les enjeux que cela représente. Pour beaucoup, une résidence est la présence d'un artiste dans un lieu afin de travailler. Or nous avons vu qu'il s'agit de beaucoup plus que cela. L'enjeu de ces vidéos est donc de montrer tout ce qu'implique une résidence : les différents partenaires, les heures d'ateliers de médiation, les temps d'échanges, et l'enrichissement que cela procure par le biais des témoignages des participants.

Ce fut l'une de mes missions de stage que de superviser la conception et la réalisation de ces vidéos de « promotion ». Cette idée est toute récente, puisqu'elle a été évoquée par Florence Bellagambi lors d'un comité de pilotage de la résidence de la Compagnie 47.49 François Veyrunes au mois de mars 2017. S'appuyant sur l'exemple d'un autre dispositif que nous détaillerons plus tard²², l'idée de ces vidéos a été validée par la direction et nous avons donc pu les mettre en place directement pour cette saison.

J'ai pu apprendre que mettre en place une action de communication départementale demande du temps et un vrai questionnement : est-ce vraiment pertinent ? Comment cela entre-t-il en cohérence avec les autres supports de communication ? Est-ce que c'est le bon moyen pour valoriser ce type de projet ? Autant de questions qui ont été approfondies afin de développer un outil correspondant à nos besoins.

Une fois l'idée aboutie, il a fallu attendre le début du mois de mai pour qu'elle soit validée par le service communication/innovation. À ce stade-là fut prise en compte la question du budget, ces vidéos ne pouvant être réalisées en interne (le Département ne

¹⁹ Aymeric Perroy qui arrive de Beauvais a fait remarquer qu'il lui avait été quasiment impossible de développer des résidences sur son ancien territoire, et qu'au Département de l'Isère la manière de faire était remarquable.

²⁰ Les pages sont consultables sur <http://www.isere-culture.fr/25-danse-et-theatre.htm>

²¹ A retrouver en annexe.

²² Les actions Hors les Murs, détaillées en partie C.

dispose pas des ressources nécessaires). Une fois le budget trouvé et accordé, il était temps de lancer le processus auprès du prestataire. Organiser un tournage nécessite une bonne coordination des différents partenaires. Ici, il fallait qu'un des membres de la compagnie puisse accueillir le vidéaste, il fallait avoir des personnes volontaires pour témoigner, récupérer les autorisations de droit à l'image... c'est une réelle logistique.

Nous avons décidé qu'il y aurait trois vidéos par année. Avec une résidence importante qui se terminait en juin 2017²³, il nous fallait organiser le tournage rapidement.

Comme cette idée avait été évoquée avec la compagnie directement lors d'une réunion, j'avais déjà pu voir avec elle, avant d'avoir la validation, quel jour était le plus pertinent pour le tournage. Il nous fallait un jour représentatif de l'ensemble de la résidence, en tout cas au maximum, soit un jour avec des répétitions, des temps d'échanges, des ateliers... Difficile de réunir tous ces critères mais nous étions obligés d'organiser le tournage sur une unique journée pour des questions de budget.

À l'heure actuelle, la vidéo de présentation de la résidence est en montage, et devrait être diffusée à la rentrée.

J'ai également coordonné le tournage de la résidence de la compagnie Ad Libitum, résidence qui se déroule dans le Vercors, dont la vidéo est elle aussi actuellement en montage.

Le montage de ces nouvelles vidéos prend du temps puisqu'il faut décider d'une charte graphique nouvelle mais qui entre en relation avec celles déjà utilisées par le Département (avoir des ressemblances mais pas trop non plus), il faut également avoir des informations et des chiffres parlant au sujet de la résidence (nombre de partenaires, type d'action de médiation...), chiffres qui doivent prendre en compte au minimum quelques mois de résidence afin d'être représentatifs, et enfin il faut que ces vidéos soient validées par le service communication avant de les diffuser. La communication du Département est très réglementée, il faut donc faire attention à la charte graphique.

Comme nous l'avons dit, il y aura trois vidéos par année, ce qui veut dire que les deux résidences qui sont développées ici ne sont pas les seules. Ce sont juste les deux résidences pour lesquelles il y avait des réunions lors de mon stage.

²³ Celle de la compagnie 47.49 François Veyrunes.

En tout, il y avait six résidences. À la rentrée, elles seront neuf. À terme, tous les territoires du département devraient en avoir une.

- La compagnie 47.49 François Veyrunes en Grésivaudan, compagnie de danse, qui s'est finie en juin 2017
- La compagnie Musika Songes de Stracho Temelkovski dans les Vals du Dauphiné, musicien, qui se finira en 2019
- La compagnie Ad Libitum de Claire Delgado Boge, dans le Vercors, compagnie de chant lyrique qui se termine en 2019 (débutée en 2016)
- La compagnie Yoann Bourgeois / CCN2, dans le territoire de la Porte des Alpes, compagnie de cirque qui a débuté en 2014 et qui a été reconduite pour un an suite à sa réussite (elle finit donc en 2018)
- La compagnie Sylvie Guillermin dans le Trièves, compagnie de danse contemporaine qui se termine en 2018
- La compagnie des Mangeurs d'étoiles de Tristan Dubois, dans le Sud-Grésivaudan, qui s'est terminée en juin 2017

Sur ces six résidences, deux sont actuellement terminées. Pour la rentrée, trois autres sont en train d'être mises en place :

- Dans le territoire de l'agglomération grenobloise : elle concernera les arts visuels, avec l'artiste Jean-Christophe Houde et elle sera portée par le Méliès
- La deuxième du territoire grenoblois sera sur les relations arts et sciences, avec l'artiste Lionel Palun, et sera portée par l'Hexagone
- Dans le territoire de l'Isère rhodanienne, une résidence théâtre sera mise en place avec la compagnie Michel Belletante, portée par le Théâtre de Vienne

Les résidences d'artistes représentent donc une action majeure du Département en faveur de la culture. Elles prennent du temps et demandent d'important moyens, mais sont vraiment un excellent relais pour sensibiliser un maximum de monde à la culture, pour créer du lien et faire vivre un territoire. Elles n'ont que des répercussions positives et contribuent au développement d'une offre d'éducation artistique et culturelle très importante.

B. L'éducation artistique et culturelle, un des enjeux stratégiques de la politique culturelle du Département de l'Isère (EAC)

En 2004, l'État a développé une loi relative aux libertés et responsabilités locales qui comporte un volet « enseignements artistiques », dans lequel il est explicité que les départements doivent développer un schéma départemental de l'enseignement artistique. Si pour certains départements c'est une nouveauté, pour d'autre en revanche un travail sur ce sujet était déjà mené depuis longtemps. C'est le cas par exemple au département de l'Isère, qui avait adopté son premier schéma des enseignements artistiques en 1986.

Ce qu'on appelle communément l'enseignement artistique est en réalité l'enseignement artistique spécialisé, c'est-à-dire qu'il concerne les écoles de musique et les conservatoires. Donc quand une loi demande aux collectivités de développer un schéma des enseignements artistiques, elle parle en réalité de développer une réelle politique en direction de ces établissements. Cependant, depuis quelque temps, l'État s'intéresse à une notion plus large, qui permet d'élargir le cadre d'action des collectivités territoriales : l'éducation artistique et culturelle.

La circulaire interministérielle du 3 janvier 2005 donne cette définition de l'éducation artistique et culturelle : « *L'éducation artistique et culturelle intègre les enseignements artistiques obligatoires et optionnels, des activités complémentaires articulées avec les enseignements, ou les prolongeant en dehors du temps scolaire. Elle associe le rapport direct aux œuvres, leur analyse et leur mise en relation avec les autres champs du savoir, ainsi que l'initiation à la pratique effective d'un art. Sa mise en œuvre est confiée au corps enseignant pendant le temps scolaire et aux autres personnels ayant une responsabilité éducative en dehors du temps scolaire, et inclut la coopération avec des artistes* ».

L'éducation artistique et culturelle est un sujet au cœur des débats. Toujours portée conjointement par le Ministère de la culture et celui de l'éducation nationale, la collaboration entre ces deux institutions permet une co-construction de cette politique aux enjeux importants.

L'État souhaite souligner son engagement envers le développement d'une offre culturelle égalitaire et de qualité, afin de faire de l'éducation artistique et culturelle un domaine innovant qui permette un égal accès de tous à la culture.

Les effets positifs de l'éducation artistique et culturelle ne sont plus à prouver. Elle permet aux enfants d'acquérir des clés pour la construction de soi et l'ouverture au monde. *“L'enfant a besoin qu'on l'aide à découvrir les multiples nuances de ses émotions car ce sont elles qui donnent des couleurs à nos vies. [...] L'éducation artistique et culturelle n'accompagne pas seulement l'enfant dans son exploration des richesses sensorielles du monde. Elle l'invite aussi à cultiver les correspondances entre les différents sens”*²⁴. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 présente également les divers intérêts de l'éducation artistique et culturelle. Dans son article 10, elle énonce que *« l'éducation artistique et culturelle (...) concourt directement à la formation de tous les élèves », qu'elle « contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture », qu'elle « favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. »*

En 2016, la loi du 7 juillet relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine accentue l'importance d'une politique d'éducation artistique et culturelle, comme le montre l'alinéa 9 de l'article 3 qui énonce comme objectif du service public *« la mise en œuvre à destination de toutes les personnes, notamment de celles qui sont les plus éloignées de la culture, des publics spécifiques, ainsi que des jeunes, des actions d'éducation artistique et culturelle permettant l'épanouissement des aptitudes individuelles et favorisant l'égalité d'accès à la culture, en veillant notamment à la conception et à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle »*.

Il y a donc un ensemble de loi qui affirme l'importance de l'EAC et qui encourage son développement.

²⁴ Interview de Serge Tisseron, psychiatre et psychanalyste, directeur de recherches à l'université de Paris-Ouest. *La Revue des Politiques culturelles*. N° 42. Observatoire des Politiques Culturelles. Été 2013.

1. Présentation de l'éducation artistique et culturelle

Les trois objectifs majeurs de l'EAC sont : permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche tout au long de leur parcours scolaire, développer et renforcer leur pratique artistique et permettre la rencontre des artistes et des œuvres, favoriser la fréquentation de lieux culturels²⁵.

Pour qu'une action d'EAC soit vraiment réussie et bénéfique pour les élèves, elle doit respecter trois règles, trois piliers, trois valeurs. Si l'un de ces piliers n'est pas respecté, l'intérêt de cette action ne sera pas complet. Ces trois piliers sont :

- Voir
- Faire et ressentir
- Interpréter et réfléchir

Il faut que les élèves puissent découvrir un univers artistique, se confronter à la pratique, puis dialoguer et échanger sur ce qu'ils ont ressenti et exprimer ce que cela leur a apporté. S'il n'y a pas un temps d'échange, l'action est plus stérile puisque la richesse vient du débat et de la confrontation des idées et des interprétations.

Il s'agit donc, lorsqu'on monte une action d'éducation artistique et culturelle, de bien faire attention à pouvoir avoir ces trois aspects, afin que cela soit le plus complet possible et le plus enrichissant pour les élèves. C'est pour cela qu'il faut également bien dialoguer avec les acteurs du territoire, d'une part pour avoir une cohérence et une complémentarité des actions et d'autre part pour être sûr qu'ils sont à même de monter une action compétente.

L'éducation culturelle peut être portée par les établissements d'enseignement artistique ainsi que par l'ensemble des acteurs culturels (action culturelle, pratiques en amateur, création, diffusion...) et par ceux du champ de l'éducation populaire ou de l'éducation nationale. Et ce, dans toutes les disciplines artistiques : musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels, patrimoine, lecture...

L'EAC représente un réel enjeu, surtout dans notre société actuelle, qui est dominée par des valeurs marchandes et par le numérique. Le problème du numérique réside dans la profusion qu'il engendre. Il permet d'avoir accès à trop d'images, trop d'informations, et

²⁵ Site dédié à l'EAC : <http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html>.

cette profusion peut entraîner pour les jeunes une perte de repères. Il est donc nécessaire de contrebalancer le numérique par l'artistique. L'artistique, qui permet donc la réflexion, la découverte et la pratique, et qui aide à la construction identitaire.

En plus de cet apport identitaire, l'EAC permet, nous l'avons vu, une approche transversale non négligeable. Elle permet de faire le pont entre les disciplines et entre les politiques, s'inscrivant ainsi parfaitement dans la volonté des politiques actuelles qui prônent la transversalité.

2. Le schéma Départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle

La circulaire interministérielle (Culture et Éducation nationale) n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle annonce un objectif de généralisation et de territorialisation de l'éducation artistique et culturelle. Elle annonce également la volonté d'impliquer les collectivités territoriales, et en particulier les départements. En outre, la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République intègre la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant, sur le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, de la maternelle au lycée. C'est la première fois que cette notion est intégrée dans une loi sur l'éducation, preuve de la volonté de l'État de s'engager encore plus dans l'EAC.

Là encore, le Département de l'Isère était un précurseur puisque c'est en 2004 qu'il a choisi d'aller plus loin que le cadre fixé par la loi, et d'ouvrir ses compétences d'enseignements à l'éducation artistique et culturelle. Au Département de l'Isère, c'est Hanna Stier qui est en charge de l'éducation artistique et culturelle. Elle a pour rôle de coordonner le schéma Départemental et d'aider les établissements à construire des parcours d'EAC pertinents.

L'engagement du Département sur ce sujet n'est plus à mettre en doute puisque depuis plus de 25 ans il s'engage aux côtés des établissements d'enseignements artistiques dans le cadre de son schéma.

En décembre 2013, le nouveau schéma Départemental adopté pour la période 2014-2018 a pour volonté de s'adapter aux nouvelles offres, aux nouveaux publics et aux nouvelles pratiques. Il souhaite également promouvoir un enseignement de qualité sur l'ensemble de son territoire. Ces volontés se définissent en trois objectifs :

- Favoriser un aménagement territorial harmonieux de l'offre d'enseignements artistiques pour une plus grande démocratisation culturelle
- Structurer et diversifier l'offre d'enseignements pour l'ouvrir à toutes les disciplines
- Généraliser la prise en compte de l'éducation culturelle par une concertation des acteurs.

Le schéma Départemental adopté en 2013 insiste sur l'importance de l'éducation artistique et culturelle comme outil d'égalité des chances : « *Elle vise à forger un regard sensible sur les autres et le monde extérieur à travers la pratique, l'émotion au contact des œuvres et des artistes et l'acquisition de connaissances permettant la réflexion. Si en Isère l'éducation artistique prend déjà des formes diverses : orchestres à l'école portés par des conservatoires, artistes en résidence dans des collèges, médiation dans les musées, dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS), ou dispositif Collège au cinéma, sa généralisation reste un enjeu majeur pour la mission de service public de la culture dont nous avons à cœur de décliner les valeurs.* »²⁶

Depuis la loi du 13 août 2014, c'est une obligation pour les départements que d'adopter un schéma des enseignements artistiques. Ce schéma a pour vocation et but d'animer le territoire et de structurer les équipements et le réseau d'enseignements artistiques. Le fait que le Département de l'Isère n'ait pas attendu cette obligation pour se saisir de l'EAC montre à quel point c'est une collectivité consciente de la richesse que l'ouverture à la culture apporte à un territoire, à ses habitants et à ses acteurs culturels.

En Isère, il y a plus de quatre-vingt écoles de musique, danse, théâtre qui sont soutenues par le Département. Depuis tout temps, il y a eu une volonté forte de les accompagner dans leur travail, preuve en est le premier schéma qui a été adopté en 1986 et qui a permis une meilleure couverture géographique du territoire, une professionnalisation

²⁶ Déclaration d'André Vallini et Pascal Payen, Président du Conseil général de l'Isère et Vice-président chargé de la culture et du patrimoine en 2013.

des enseignants et une harmonisation des programmes et des cursus d'études afin d'offrir un enseignement optimisé.

Le deuxième schéma a été adopté en 1998 et avait pour objectif de souligner l'importance de la professionnalisation des enseignants.

Le troisième schéma fut adopté en 2008. C'est dans le cadre du travail sur ce nouveau schéma que l'ouverture à l'éducation artistique et culturelle s'est avérée nécessaire. Une évaluation fut alors faite sur l'offre d'EAC en Isère. Cette évaluation, faite en collaboration avec les directeurs et les acteurs du territoire, a mis en avant six points forts²⁷ :

- Un certain nombre de structures ont mis en place un projet d'établissement, formalisant ainsi leurs objectifs sur 5 ans et planifiant les moyens humains et financiers nécessaires
- Certaines intercommunalités se sont emparées de la question des enseignements artistiques, permettant ainsi une meilleure cohérence territoriale
- Les musiques actuelles (jazz, musiques amplifiées, chanson, etc.) sont de plus en plus prises en compte ce qui diversifie l'offre proposée notamment en direction des jeunes
- La structuration du réseau de musiciens intervenants à l'école (DUMIS) a permis le développement des interventions en milieu scolaire
- Les partenariats avec les secteurs du social et du socioculturel se sont multipliés
- L'accueil du handicap, accompagné de pédagogies adaptées, a été mis en place progressivement dans un certain nombre de structures.

Bien évidemment, des points faibles ont également été soulignés, ce qui a permis de prendre des mesures spécifiques pour le schéma 2013. Du coup, voici les enjeux du schéma 2014 -2018, auxquels tente de répondre le service du développement culturel et de la coopération :

- La nécessité d'un accès de tous à un enseignement artistique et/ou une pratique culturelle, de qualité et de proximité, et le rééquilibrage territorial en faveur des territoires sous dotés
- La réactivation du réseau des enseignements artistiques

²⁷ Source : *Schéma Départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle.*

- La diversification de l'offre pour l'ouvrir davantage à la danse, au théâtre, et aux autres pratiques artistiques
- La prise en compte des esthétiques contemporaines comme les musiques actuelles
- Le développement de nouvelles méthodes d'enseignement
- Le développement d'une dynamique de projets sur le long terme, afin de toucher un plus grand nombre de personnes et d'élargir les champs d'investigation des élèves
- La généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

La volonté de ce schéma est d'ériger la culture comme outil de lien social et de développement des territoires. Il faut donc encourager les établissements d'enseignements artistiques à développer leurs actions en direction d'un public plus large et à priori moins concerné par la pratique artistique, et reconnaître, valoriser et encourager les établissements qui agissent déjà dans ce sens, qui vont déjà au-devant des publics et des territoires mais qui ne sont pas forcément reconnus comme des acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

À savoir que pour aboutir à ces objectifs, le Département a impliqué dans ses réflexions les membres du CREEAI- Collectif des responsables des établissements d'enseignement artistique en Isère, afin que ceux-ci soient parties prenantes des décisions qui touchent à leur domaine d'activité. Des réunions sont organisées régulièrement avec les différents acteurs territoriaux afin de suivre l'évolution des projets et l'activité du territoire.

La première action qui a été faite suite à l'adoption de ce nouveau schéma fut la signature d'une convention entre la Région, l'État (DRAC), l'éducation nationale, la DSDEN et la DDCS.²⁸ Un travail conséquent a donc été fait en matière de concertation et de dialogue avec les autres tutelles afin de proposer une offre cohérente et égalitaire. L'Isère est très riche en termes d'équipements, d'acteurs et de possibilités ce qui permet une grande variété de projets. Il s'agissait donc de converger dans la même direction. De plus, les actions d'EAC sont en général cofinancées, d'où l'importance de se mettre d'accord sur une direction globale.

²⁸ DSDEN : direction des services Départementaux de l'éducation nationale et DDCS : direction Départemental de la cohésion sociale.

Pour atteindre son premier objectif, « Favoriser un aménagement territorial harmonieux de l'offre d'enseignements artistiques pour une plus grande démocratisation culturelle », il faut encourager les établissements à travailler ensemble et à faire du réseau. Il est extrêmement important que les établissements apprennent à travailler en réseau car les territoires isérois ne sont pas tous dotés du même nombre d'équipements, de la même densité d'offre, ni du même niveau de professionnalisme. Concernant les écoles de musique par exemple, le Département compte 12 établissements classés et garants d'une réelle qualité d'enseignement.²⁹ Les autres établissements sont également importants mais ils peuvent avoir des difficultés à exercer correctement leur mission, par manque de moyens humains ou financiers par exemple. Il s'agit donc d'encourager la mutualisation et la mise en commun des ressources, afin de développer l'offre et de mettre en place des projets communs, à l'échelle du territoire. Donc des projets de plus grande envergure, qui favorise d'autant plus les échanges entre public et entre professionnels.

Concrètement, cet encouragement se traduit par un versement de subventions parfois fléchées vers des établissements dits « ressources ». C'est-à-dire financer de façon plus conséquente un établissement afin de lui donner les moyens de développer ses compétences dans le but d'en faire profiter d'autres : par exemple en créant des postes de « professeurs coordinateurs » ou de « coordinateurs territoriaux » qui auraient pour mission de créer des liens entre les établissements et de gérer le réseau.

Dernier point important pour atteindre cet objectif, l'encouragement en direction des communautés de communes et des agglomérations à se saisir de la compétence « enseignement artistique ». Cela permettrait d'avoir un réel soutien sur le territoire.

Pour atteindre le deuxième objectif, « Structurer et diversifier une offre d'enseignements artistiques pluridisciplinaires », le Département développe deux axes de travail.

Dans un premier temps, il souhaite clarifier les établissements ressources en distribuant les thématiques de manière précise : untel sera plus spécialisé dans le jazz, untel dans les musiques actuelles, etc. Dans un second temps, il veut mettre en place des journées de

²⁹ Le conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Grenoble, le conservatoire à rayonnement Départemental (CRD) à Bourgoin-Jallieu (CAPI - communauté d'agglomération des Portes de l'Isère) et 10 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal. Trois de ces établissements classés se situent hors agglomération grenobloise (Voiron, la CAPI, le Roussillonnais).

réflexion sur divers sujets pour apporter des améliorations et partager les expériences afin d'en tirer des conclusions communes et constructives. Dans un troisième temps, il s'agit d'affirmer les rôles des établissements ressource : consolider leur réseau et leur position et créer des projets d'envergure et fédérateurs afin d'impliquer les autres établissements du Département.

Les derniers points du premier axe sur lesquels agir pour atteindre cet objectif concernent surtout le rôle du Département : il veut organiser plus de temps de formation, développer plus d'actions, faire plus de liens entre le soutien aux compagnies et aux écoles de musiques afin qu'ils puissent rassembler les moyens pour créer des projets communs, et maintenir le soutien au CREEAI (Collectif des responsables des établissements d'enseignement artistique de l'Isère) et à la Fédération des sociétés musicales dauphinoises.

L'axe deux de la réflexion se concentre quant à lui sur les établissements : il faut reconnaître les différentes missions des enseignants (enseignement, coordination, production...) afin d'organiser les temps de travail, et développer des projets transdisciplinaires.

Enfin, pour atteindre le troisième et dernier objectif, il s'agit cette fois de faire prendre conscience de l'intérêt de l'éducation artistique et culturelle aux collectivités territoriales. Cet objectif concerne donc tous les acteurs culturels et ceux des champs de l'éducation populaire et de l'éducation nationale qui sont susceptibles d'œuvrer sur les territoires pour une meilleure prise en compte de l'éducation artistique. Cela se traduira par le développement de conventions et de plans de formation ainsi que par un renforcement des articulations entre les différents dispositifs Départementaux (comme le contrat éducatif isérois- PICC). Il s'agit aussi de développer les articulations entre la lecture publique, le patrimoine et le spectacle vivant, et d'encourager la prise de compétence culture des intercommunalités et tout ce qui implique un travail en partenariat et en commun qui permette de faire du réseau.

Toutes ces mesures sont surtout des idées de ce qu'il est possible de faire pour développer une offre d'EAC cohérente et efficace. Le schéma départemental est un guide dont les collectivités territoriales et les établissements peuvent s'emparer pour développer leurs projets et comprendre comment tout cela s'articule.

3. Le Plan Local d'Education Artistique (PLEA)

Une fois le schéma Départemental appliqué à l'ensemble du territoire, certaines intercommunalités souhaitent aller plus loin dans leur politique d'éducation artistique et culturelle. Elles peuvent alors mettre en place un Plan Local d'Education Artistique, un PLEA.

Il s'agit d'un plan d'action conçu pour mener une politique d'éducation artistique et culturelle ordonnée et définie sur un territoire précis. Valable pour 3 ans, il organise l'EAC pour que celle-ci soit la plus efficace possible.

Porté par les collectivités territoriales, il définit des objectifs précis et clarifie les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Son intérêt est de marquer la volonté de travailler mieux et ensemble sur l'éducation artistique et culturelle au niveau d'un territoire.

Un PLEA fait l'objet d'une convention signée par la DRAC, l'éducation nationale, la communauté de communes et le Département. Il n'apporte pas de la part du Département un soutien financier en plus mais il permet une meilleure concertation des acteurs, ce qui engendre de fait une plus grande efficacité.

Parmi les territoires qui ont développé un PLEA, il y a le Pays Roussillonnais. J'ai pu rencontrer Pascale Danon-Hamelin, chargée de mission culture, qui m'a présenté la politique culturelle de cette communauté de communes et son PLEA.

Riche de sept structures importantes, le territoire du Pays Roussillonnais peut développer une action d'éducation artistique et culturelle variée puisqu'il bénéficie d'une grande richesse d'équipements : conservatoire, médiathèque (tête de réseau)³⁰, service du tourisme qui joue un grand rôle de valorisation dans le cadre du PLEA, médiathèque de Salaise (hors réseau mais très importante), cinéma, lieu de résidence d'artistes : la maison « Moly Sabata » et l'EPCC TEC : Travail et Culture qui est un organisme évoluant dans le domaine du spectacle vivant. Tous ces équipements sont des partenaires potentiels pour des actions d'éducation artistique et culturelle.

La spécificité de ce territoire s'inscrit dans le professionnalisme de ses structures qui du coup laisse peu de place au développement des pratiques amateurs. Autre léger défaut du territoire, le monopole que peut avoir TEC sur le spectacle vivant et qui pose problème au

³⁰ Une médiathèque tête de réseau est une médiathèque qui est affiliée à plusieurs plus petites bibliothèques, et qui fait office de coordinateur.

niveau des prises de décisions et des responsabilités, puisqu'il existe une petite rivalité entre la communauté de communes et l'EPCC.

La première évocation d'un PLEA date de 2013, et la raison pour laquelle ce territoire a voulu mettre en place un PLEA est simple : il souhaitait sortir de sa zone de confort. C'est-à-dire qu'il avait la volonté d'élargir son action au-delà des quatre communes qui financent TEC et qui, du coup, bénéficiaient d'actions d'EAC menées par l'établissement. En plus, le territoire souhaitait expérimenter d'autres formes artistiques et il voulait investir le hors temps scolaire.

Aujourd'hui, le PLEA fait l'objet de 2 comités techniques par an et permet de développer de nombreuses actions auxquelles participent neuf classes réparties sur huit communes. Pour l'année prochaine, la communauté de communes souhaite élargir son plan d'action au lycée tellement les résultats sont bénéfiques.

Le PLEA engendre donc une meilleure concertation des différentes tutelles qui œuvrent pour l'organisation d'une action d'éducation artistique et culturelle reconnue, encouragée et de qualité. Il existe un autre territoire en Isère qui possède un PLEA, celui des Portes de l'Isère.

Il y a donc de nombreuses prises d'initiatives du Département en faveur d'une offre d'éducation artistique et culturelle variée et de qualité. Il n'a pas attendu que l'État l'impose aux collectivités pour s'en saisir et fait preuve de beaucoup de volonté lorsqu'il faut réajuster les mesures mises en œuvre. Notons également que cette politique rejoint directement et obligatoirement l'éducation nationale, ainsi que la politique des communautés de communes, ce qui implique inévitablement des relations entre ces collectivités. La concertation est donc obligatoire sur ce sujet pour développer quelque chose de cohérent et ne pas perdre de moyens. Tout est une question de partenariat et de vision commune, d'où l'importance d'exprimer clairement des objectifs et de mettre en place des conventions.

C. Les dispositifs de valorisation du service du développement culturel et de la coopération

Comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, plusieurs moyens sont mis en œuvre pour favoriser, diffuser et organiser la politique culturelle et faire en sorte qu'elle touche le plus de monde possible.

Une fois ces dispositifs installés et en action, il est nécessaire de les valoriser et de faire savoir au plus grand nombre ce que le Département fait en faveur de la culture car n'oublions pas que la culture a une dimension assez prestigieuse. Voici un zoom sur les trois missions principales de mon stage, qui sont toutes reliées à la valorisation de la politique culturelle du Département de l'Isère.

1. Les actions « «Hors les Murs » des écoles de musique

Afin d'encourager les écoles de musique à développer des projets en direction d'autres personnes que leurs élèves, le Département a lancé le dispositif « Hors les Murs ».

Existant depuis maintenant 3 ans (la première édition a eu lieu en 2015) ce dispositif est repéré par les écoles de musique comme un moyen de valoriser leur travail et de faire savoir et comprendre qu'ils ne sont plus des établissements élitistes qui ne travaillent qu'avec leurs élèves. Aujourd'hui, ils vont au-devant des publics, dans les quartiers, dans les centres d'actions sociales, dans les écoles, afin de toucher le plus de monde possible³¹.

Concrètement, ce dispositif est un appel à projet lancé pour les établissements d'enseignements artistiques et culturels. Ces établissements sont invités à y répondre par le biais d'un projet précis qui doit respecter plusieurs critères pour être retenu :

- Il faut que le projet soit un minimum original et exemplaire, c'est-à-dire qu'il soit un tant soit peu remarquable
- Il doit toucher un public non inscrit au conservatoire et en priorité des jeunes et des adolescents
- Il doit faire appel à des professionnels de la musique pour assurer un enseignement de qualité
- Il faut également que le projet soit le plus possible monté en réseau
- Il faut qu'il y ait de la pratique et que ce ne soit pas que de la diffusion hors les murs

Une fois que les écoles de musique ont répondu à cet appel à projet, le Département ainsi que le Collectif des responsables des établissements d'enseignement artistique de l'Isère les étudient et sélectionnent ceux qui correspondent à la demande en respectant les

³¹ Vous pourrez retrouver la carte des réseaux des écoles de musique en annexe.

différents critères. Il y a ensuite une deuxième sélection qui permet aux projets jugés les plus intéressants de faire l'objet d'une pastille vidéo.

Les résultats de l'appel à projet 2017 sont arrivés pendant mon stage, ce qui m'a permis de prendre part au processus de sélection des projets ainsi qu'à leur valorisation.

La campagne de communication se divise en deux : d'une part la communication presse : conférence de presse, communiqué de presse³² et dossier de presse (qui présente tous les projets qui répondent aux critères) et d'autre part des pastilles vidéos réalisées sur six projets coup de cœur. J'ai donc pu aider à la réalisation et à la rédaction de ces supports de communication en assurant le rôle d'intermédiaire entre le Département et les écoles de musique. Il fallait rédiger la description des projets, récupérer des photographies, et compiler les éléments d'information : nombre des participants, niveau des scolaires, noms des intervenants... afin de réaliser un dossier de presse complet. Chaque projet devait contenir les mêmes informations, afin de créer une unité de traitement graphique et de ne pas favoriser l'un d'entre eux.

En 2015, il y avait eu treize projets retenus, neuf en 2016 et seize en 2017. Sur ces seize projets, six ont donc fait l'objet de vidéo. Il s'agissait, de la même manière que pour les résidences d'artiste, de donner un aperçu de ce qu'est un projet « Hors les Murs ». Les vidéos réalisées sont vraiment de courtes vidéos, de quatre minutes maximum, qui donnent à voir des extraits de répétitions ou de spectacles, ainsi que des témoignages des participants et des intervenants. Le but premier de ces vidéos est de montrer que ces projets sont positifs, qu'ils plaisent et créent un réel engouement de la part des personnes concernées, mais aussi qu'ils sont très diversifiés les uns des autres puisque certains ont pour thème les percussions corporelles, d'autres la pratique en fanfare etc.

Comme rien n'est plus parlant qu'une vidéo (sauf de voir le projet directement), ces pastilles sont un moyen très intéressant pour valoriser ces projets. Leur durée minimaliste permet de saisir le côté occasionnel du projet et d'accentuer la chance d'y avoir participé, de ne pas risquer de lasser le spectateur et d'être dynamique.

De plus, ces vidéos permettent aux écoles de musique d'avoir un outil de communication parlant pour défendre leurs actions auprès des élus, des financeurs, des collectivités, ainsi

³² A retrouver en annexe.

que pour promouvoir leur école. Ce sont donc des outils pratiques pour le Département comme pour les établissements.

Qui dit vidéo dit tournage, et là encore la mise en place des tournages demande une organisation rigoureuse. Il faut définir le jour opportun. Le jour de la représentation peut permettre d'avoir un meilleur rendu mais être filmé rajoute du stress aux participants qui, critère des Hors les Murs, ne sont pas des habitués de la pratique. De plus, comme les projets peuvent aussi se faire auprès de personnes en situation de handicap, il faut trouver un temps propice à la confiance. Tout dépend de l'ampleur du projet au final, puisque ceux qui mènent des projets de grande envergure auront plus envie d'immortaliser la représentation et de valoriser l'ampleur de la manifestation, tandis que les autres miseront sur le côté découverte et expérimentation qui fait aussi la richesse de ces projets.

Je jouais le même rôle que pour les vidéos résidences, c'est-à-dire un rôle d'intermédiaire entre les porteurs de projet et Le Petit Bulletin³³. Il fallait assurer la communication entre les deux et veiller à ce que les conditions d'accueil du vidéaste soient bonnes : accueil et prise en charge dès l'arrivée sur le lieu de tournage, prise en compte des impératifs de temps et de matériel, préparation en amont des éléments nécessaires au tournage, récupération des autorisations de droit à l'image signées ... Le tournage se réalisant sur une demi-journée la plupart du temps, il s'agissait d'être efficace. Par exemple, il était du devoir de l'organisateur de repérer en amont les personnes volontaires pour témoigner afin que celles-ci se préparent et ne soient pas trop décontenancées une fois devant la caméra.

Comme cette saison est la troisième du dispositif, les écoles de musique et surtout le vidéaste³⁴ avaient bien compris comment cela fonctionnait et tout s'est bien déroulé.

Comme pour les vidéos résidences, les vidéos Hors les Murs sont actuellement en montage, mises à part deux d'entre elles qui sont déjà disponibles sur le site Isère culture. On peut également y trouver les vidéos des années précédentes, une carte interactive répertoriant tous les projets et les dossiers de presse des trois années.³⁵

Suivre ce projet m'a permis de prendre conscience du travail qu'accomplissent les conservatoires en direction des habitants de leur territoire, et en direction des personnes

³³ Journal culturel grenoblois

³⁴ Julien Dottor, vidéaste pour Le Petit Bulletin, assure le tournage des vidéos Hors les Murs depuis leur création il y a trois ans..

³⁵ Visibles sur <http://www.isere-culture.fr/3108-conservatoires-hors-les-murs-2015.htm>.

éloignées de la culture. Ils déploient une énergie importante pour leurs projets d'action d'éducation artistique et culturelle qui nécessitent des ressources importantes qu'ils n'ont pas forcément, et qui demande une énergie et un investissement incroyable, d'où la nécessité de se mettre en réseau.

La mise en réseau ne concerne pas seulement les écoles de musique et de pratiques artistiques. Se mettre en réseau apporte un bénéfice pour tous les domaines culturels, qu'ils soient lecture publique (mise en réseau des bibliothèques) ou spectacle vivant.

2. L'annuaire des compagnies

Concernant le spectacle vivant, le Département a développé deux actions de différentes envergures pendant mon stage.

Dans un premier temps, j'ai achevé un chantier commencé depuis deux ans au sein du service du développement culturel et de la coopération. Initié dans le but de faire connaître les compagnies iséroises soutenues par le Département et ainsi de contribuer à leur notoriété, ce projet consiste à la mise en ligne d'un annuaire de ces compagnies.

Répertoriant toutes les compagnies professionnelles subventionnées par le Département, cet annuaire disponible en ligne offre une base de données intéressante pour tous ceux qui souhaitent monter un projet ou faire appel à des artistes/compagnies. L'un de ses avantages réside dans le fait que les compagnies inscrites dans cet annuaire sont toutes celles repérées par la DCP, preuve qu'elles mènent un travail de qualité et donc qu'un projet en partenariat avec elles sera à priori enrichissant. Ce sont ces compagnies qui reçoivent les appels à projet concernant les résidences et c'est dans cette base de données que les professeurs et directeurs d'établissements scolaires pourront trouver leur artiste intervenant pour leur projet PICC par exemple (puisque l'un des critères du projet PICC est le professionnalisme des artistes).

Pour réaliser cet annuaire, j'ai repris un ancien listing datant de 2015, que j'ai réactualisé avec l'aide de Florence Bellagambi et des dossiers de subventions 2016 et 2017. J'ai ensuite contacté chacune des 69 compagnies afin qu'elles remplissent une fiche d'informations : nom de la compagnie, domaine artistique, date de création de la compagnie, nom du directeur artistique, coordonnées, site internet, noms des chargé(e)s de communication et d'administration, les trois dernières créations, extraits vidéos et

photographies des créations, le tout complété par une présentation rapide de l'activité de la compagnie.

Une fois les fiches revenues remplies, il m'a fallu les rentrer dans le module informatique du site³⁶ du Département, module développé spécifiquement pour cet annuaire.

Tout ce travail de compilation des données s'est fait manuellement, ce qui fait qu'au total cette tâche m'a pris deux/trois mois, le temps que toutes les compagnies me renvoient leurs fiches mises à jour (il a fallu en relancer plus d'une et plus d'une fois).

L'accueil de cette initiative de la part des compagnies est très positif. Toutes sont contentes de cet annuaire et trouvent que c'est une bonne idée. Elles sont conscientes qu'il leur assure une visibilité qu'elles n'avaient pas auparavant, puisque l'annuaire³⁷ permet à toute personne lambda de connaître quelles sont les compagnies iséroises. Chaque compagnie a une fiche d'informations avec un lien d'accès direct à son site, et un moteur de recherche a également été développé pour les trouver plus facilement : par thématique (danse, théâtre, musique, cirque, arts de rue...), mais aussi par le territoire où elles se trouvent (par exemple toutes les compagnies implantées dans le Grésivaudan), ou encore directement avec le nom du directeur artistique / metteur en scène.

Cet annuaire n'est bien sûr pas exhaustif puisqu'il ne compile que les compagnies financées par le Département. Néanmoins, il est tout de même très complet, les quelques compagnies manquantes étant soit composées de jeunes artistes qui n'ont pas encore fait leur preuve, soit des compagnies dont le travail n'est pas satisfaisant aux yeux du Département.

3. Les Scènes Ressources en Isère

Dans une toute autre mesure, la deuxième action de valorisation du spectacle vivant qui a eu lieu pendant mon stage a été l'attribution d'un nouveau label : le label Scènes Ressources en Isère.

Comme pour les écoles de musique, le Département encourage la mise en réseau des salles de spectacle du Département. Cette mise en réseau favorise les projets importants, mais elle

³⁶Le site [Isère-culture.fr](http://www.isere-culture.fr).

³⁷Cet annuaire est consultable ici <http://www.isere-culture.fr/3712-annuaire-des-compagnies.htm>.

permet aussi une meilleure circulation et diffusion des compagnies iséroises. Elle permet également de les accueillir en résidence plus facilement.

Pour débiter cette mise en réseau, le Département a identifié onze salles qui feront office de pôle ressource. C'est-à-dire que ces onze salles seront les interlocuteurs et les partenaires privilégiés du Département, qui pourra s'appuyer sur elles pour relayer ses dispositifs sur le territoire : résidence d'artiste, accueil de compagnie, action de médiation... Elles auront aussi comme mission de développer des projets entre elles et de créer du lien, afin de tisser une toile sur le territoire.

Ces onze salles n'ont pas été sélectionnées au hasard. Toutes ont une spécificité qui fait leur intérêt : thématique particulière, développement d'actions de médiation particulièrement important, ou situation géographique défavorable.

Voici la liste des onze scènes ressources, le nom de leur directeur/directrice et la raison pour laquelle elles ont été choisies :

- Espace 600 - Lucie Duriez : pour sa spécificité jeune public
- Le Pot au noir - Valère Bertrand : pour sa situation géographique au cœur du Trièves
- Théâtre du Vellein - Monique Reboul : pour sa spécificité cirque
- Espace Paul Jargot - Eric Latil : pour la vitalité de ses actions de médiation
- Théâtre de Vienne - Michel Belletante : pour sa situation géographique
- L'Équinoxe - Amandine Gros Claude : pour sa situation géographique
- Le Grand Angle - Eliane Baracetti : pour sa situation géographique
- La Rampe / La Ponatière - Jacky Rocher : pour sa spécificité danse et musique
- Les Abattoirs - José Molina : pour sa spécificité musiques actuelles
- Le Diapason - Celia Cot : pour sa situation géographique
- L'Hexagone scène nationale arts et sciences - Antoine Conjard : pour sa spécificité arts et sciences

Pour accompagner ce label, le Département a débloqué une enveloppe de 91 000€. Cette enveloppe sera répartie sur les onze structures, qui auront donc un financement supplémentaire par le biais de ce label.

Chaque salle a signé une convention et a des objectifs spécifiques en lien avec la raison de sa « sélection ». Ces conventions sont signées pour une durée de trois ans et chaque année un

rapport sur l'avancée des objectifs et le respect des termes de la convention sera établi afin de voir si le financement est reconduit.

Déjà subventionnées à hauteur de 485 000€ pour leurs fonctionnements, ces scènes ont pour missions de continuer à assurer leur rôle d'établissements porteurs et de faire rayonner leur travail sur leur territoire, mais aussi d'aider les compagnies émergentes à se faire connaître.

C'est donc un véritable travail de réseau que le Département veut amorcer avec ce label, qui devrait également s'appliquer à certains festivals.

Tout le processus de communication et d'attribution de ce label s'est donc déroulé pendant mon stage. Il y a eu un communiqué de presse, un dossier de presse, une notice concernant la mention à inscrire sur tous les documents de communication des salles « Scènes Ressources », et surtout un temps de rencontre entre Patrick Curtaud et les directeurs des équipements. Lors de ce temps d'échange, j'ai été surprise de constater que les directeurs ne se connaissaient pas tous. Malgré la petitesse de ce réseau et l'importance de chacune de ces salles, il était évident que très peu d'entre elles avaient déjà travaillé ensemble. Cela montrait bien la pertinence de ce label.

Voici donc les trois missions importantes qui ont marqué mon stage. Elles sont toutes tournées dans une même direction : mise en réseau et irrigation du territoire. C'est vraiment cette volonté qui ressort de la politique culturelle du Département de l'Isère, afin de contribuer à une culture « pour tous et partout ».

III. La prise de compétence culturelle en France

La France est un pays qui fonctionne avec une politique de décentralisation. Chaque organe administratif a sa délégation dans les territoires. Afin que cela fonctionne bien, il faut que ces organes de l'État puissent s'appuyer sur les collectivités en place dans les territoires. Cela demande donc une réelle reconnaissance de l'importance des collectivités locales et territoriales.

Ce mode de fonctionnement implique également une répartition des compétences entre le niveau central représenté par l'État et le niveau local représenté par les collectivités territoriales. En tout, dans notre organisation, il y a cinq niveaux : les communes, les intercommunalités, les départements, les régions et l'État. Chacune de ces collectivités est responsable à son échelle de compétences définies par la loi. Ce mode de fonctionnement nécessite une réelle définition des rôles de chacun afin qu'il n'y ait pas de doublon involontaire sur certaines compétences. Or, comme nous l'avons vu, le « mille-feuille » territorial porte plutôt bien son nom. Il est difficile de s'y retrouver parmi tous les niveaux de compétences et tous les enchevêtrements politiques.

C'est pourquoi il y a trois ans l'État s'est engagé dans une réorganisation territoriale, afin de clarifier la répartition des rôles et des compétences.

Le premier volet de cette réforme s'est fait en 2014 avec la loi dite de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », la loi MAPTAM. Cette loi vient consolider le rôle des Départements et des Régions en redéfinissant leurs compétences :

- la Région gère le développement économique, les aides aux entreprises et les transports (le Sénat a ajouté la biodiversité, la transition énergétique et l'agenda 21)
- le Département : l'action sociale, les collèges, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale
- les communes : la mobilité durable, les écoles primaires et la qualité de l'air

Cette loi visait également à valoriser les métropoles, afin d'encourager une mutualisation des moyens, et de définir plus clairement les interlocuteurs.

Le deuxième volet de la réforme territoriale a été mis en œuvre en 2015 à travers une loi concernant la réduction du nombre de régions. Depuis le 1^{er} janvier 2016, il n'existe plus que treize régions.

Enfin, le troisième volet de la réforme territoriale est représenté par la loi NOTRe : « nouvelle organisation territoriale de la République ». Cette loi veut clarifier et renforcer le rôle des collectivités territoriales.

Avant ces lois, la distribution des compétences reposait sur la clause de compétence générale. C'est une mesure qui date de 1884 et qui, à la base, concernait les communes, mais qui a ensuite été élargie aux Départements et aux Régions. Elle instaure le fait que les collectivités territoriales sont à même d'intervenir dans tous les domaines qui sont d'intérêt public tant qu'ils ne sont pas attribués à d'autres collectivités.

La réforme territoriale du président Hollande a donc permis de redéfinir et de clarifier ce fameux mille-feuilles territorial. Il s'agit dans cette partie d'étudier comment se répartissent les compétences entre le Département et les autres collectivités territoriales.

A. Les intercommunalités et les communautés de communes

Dans un premier temps, nous allons nous pencher sur les intercommunalités et les communautés de communes. J'ai pu m'entretenir avec trois représentants de communautés de communes différentes : celle du Grésivaudan, celle du Pays Roussillonnais et celle du Trièves. Ces trois rencontres m'ont permis de me rendre compte de la diversité des possibilités en matière de gestion des compétences culturelles.

Renforcées par la loi de 2004 qui fait référence aux libertés et aux responsabilités locales, les communes ont aujourd'hui l'obligation de définir l'intérêt communautaire. Cette notion permet de partager les compétences entre les communes et les intercommunalités, et de définir lesquelles sont d'ordre communautaire afin que les différents Établissement Public de Coordination Intercommunale aient chacun leurs responsabilités.

Les EPCI s'organisent selon les modalités énoncées par les lois de la réforme territoriale de 2010 et 2014. Sont des EPCI : les syndicats de communes, les communautés de communes, les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations, les syndicats d'agglomérations et les métropoles. Ce sont donc des groupements de collectivités locales, qui sont régis par le « principe général de spécialité ». Cela signifie qu'ils n'ont comme compétences que celles que la loi leur donne par obligation et celles que les communes veulent leur déléguer.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, la loi oblige toutes les communes à être rattachées à un EPCI, afin de faciliter les politiques territoriales et de permettre d'avoir une vision globale de la politique d'un territoire. La loi NOTRe a permis de renforcer encore plus les EPCI, en ouvrant les conditions de formation (elle a par exemple augmenté le nombre d'habitants pour devenir EPCI) et les compétences obligatoires.³⁸

Ces EPCI modifient la façon de penser l'intervention culturelle dans un territoire puisqu'ils impliquent d'autres enjeux. Une commune ne peut plus raisonner à sa simple échelle mais bien en termes de politique globale de territoire. Il s'agit de mettre en place des stratégies territoriales globales³⁹ afin de, là encore, mutualiser et faire converger les moyens dans le but d'élaborer un projet commun de développement économique et d'aménagement du territoire.

Nous allons maintenant approfondir le cas des communautés de communes car c'est avec leurs représentants que j'ai eu le plus de contact.

Ces EPCI ont seulement deux compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace et le développement économique. Elles doivent ensuite choisir une compétence optionnelle parmi les cinq suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Action sociale d'intérêt communautaire⁴⁰

Il est important de noter que ce qui tend à être mis en place dans les intercommunalités est la transversalité. On incite de plus en plus les différentes politiques à se croiser afin de converger vers une vision commune et globale de la politique territoriale. Nous allons voir comment trois communautés de communes évoluant sur trois territoires différents se sont emparées de la compétence culturelle. Cette compétence n'étant absolument pas

³⁸Définition des EPCI : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/que-sont-etablissements-publics-cooperation-intercommunale-epci.html>.

³⁹Ibid.

⁴⁰Présentation des communautés de communes : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/communautes-communes-guide-2006>.

obligatoire, la prise en charge de ce domaine révèle là encore une vraie volonté politique et un réel investissement de la part des élus.

1. La Communauté de communes Le Grésivaudan

La Communauté de communes Le Grésivaudan a son siège dans la ville de Crolles. Constituée de 47 communes rassemblant plus de 103 890 habitants, cette communauté de communes se situe entre les massifs de Belledonne et de Chartreuse.

Son président, Francis Gimbert, a une vraie volonté culturelle, c'est pourquoi cet EPCI a créé une charte d'orientation des actions culturelles. Considérée comme un domaine essentiel pour améliorer la qualité de vie des habitants, la culture est soutenue et renforcée sur plusieurs axes : spectacle vivant, lecture publique, cinéma et patrimoine. C'est une politique culturelle qui veut faciliter l'accès à la culture et soutenir les initiatives locales.

Pour en parler, j'ai rencontré Magali Aïta, directrice du service culture. Pour elle il y a effectivement une vraie volonté politique des élus, mais malheureusement pas de projet territorial précis, ce qui entraîne une perte de moyens et d'énergie car les objectifs ne sont pas clarifiés. Néanmoins, cela n'empêche pas cette communauté de communes de mettre en place une politique culturelle efficace et d'une certaine ampleur.

Le budget du service culturel représente 3,86% du budget global. Il se divise ainsi : 67 500€ pour le patrimoine, 270 300€ pour les subventions, 144 000€ pour l'événementiel et 300 000€ pour la lecture.

Concernant le spectacle vivant, la communauté de communes accorde une aide financière aux compagnies professionnelles et amateurs pour la création et la diffusion. Elle cofinance une création par an (et par compagnie) et participe à hauteur de 60% aux frais de diffusion. Le plafond pour ces aides est de 2 500€. En plus, les compagnies peuvent avoir une aide occasionnelle de 5 000€ pour le Festival d'Avignon et une de 2 000€ pour Aurillac. En tout, c'est donc un budget de 130 000€ que la communauté de communes alloue à la création et à la diffusion.

Concernant la lecture publique, le Grésivaudan est riche d'un important réseau de médiathèques et de bibliothèques. Trente-six bibliothèques sont mises en réseau et deux médiathèques sont communautarisées. Il s'agit de travailler sur une politique documentaire commune, de mettre en place un catalogue commun, un système de prêt commun... C'est l'un des plus grands réseaux de bibliothèques de France.

Concernant le patrimoine, il y a une somme allouée à la restauration des bâtiments dans le but de préserver le patrimoine local. La communauté de communes a également en charge trois musées, le musée d'Alleverd, le musée de la Combe de Lancey et le Musée Forges et Moulins de Pinsot.

Dernier axe de la politique culturelle de cette communauté de communes, l'événementiel. L'EPCI cofinance les gros festivals (notamment avec le Département) et subventionne ceux de moindre taille.

En plus de ces quatre domaines d'action, la communauté de communes organise deux dispositifs spécifiques : les Assises de la culture et un concours de photographies. Ces deux événements sont reliés car bien souvent le concours de photographies a pour thème celui des Assises de la culture. Ces Assises consistent à rassembler sur une journée tous les acteurs culturels du territoire afin de réfléchir autour d'un sujet précis.

Pour mettre en place sa politique culturelle, la communauté de communes joue la carte de la concertation. Il s'agit vraiment d'impliquer les acteurs du territoire afin de répondre aux attentes du plus grand nombre et de tous évoluer dans la même direction.

Cette concertation est d'ailleurs ce qu'il manque dans leur relation au Département. Avec le Département, il s'agit principalement d'une relation de financement et de cofinancement plutôt que d'un réel partenariat menant à des projets. Toutefois, la coopération se passe bien puisque Le Grésivaudan achève sa résidence d'artiste dans les meilleures dispositions.

2. La communauté de communes du Trièves

La communauté de communes du Trièves est composée de 27 communes et de 10 000 habitants. Ce n'est pas du tout le même territoire que celle du Grésivaudan puisqu'ici nous évoluons dans un cadre rural et assez isolé. Pour parler de la compétence culture, j'ai rencontré Fabrice Guillen, responsable du service culturel et Delphine Pelloux, animatrice culturelle.

La communauté de communes est issue de la fusion de trois communes en janvier 2012 : Clelles, Mens et Monestier. Cette fusion a entraîné la création d'un service culture, mais il existait déjà un syndicat public d'animations du Trièves, preuve de l'intérêt historique porté à la culture par ce territoire. Ce syndicat avait les compétences culturelles en termes de lecture, d'animations et de patrimoine. Aujourd'hui, il y a un réel projet d'aménagement

du territoire et donc un véritable service culturel. D'ailleurs depuis 2011 il existe une convention entre le Département de l'Isère et cette communauté de communes afin de développer sa politique culturelle.

C'est un territoire très actif qui bénéficie aujourd'hui d'une dynamique impulsée par l'installation d'un nouveau type d'habitants⁴¹. Cette dynamique se ressent au niveau de la politique culturelle de la ville.

Concernant la lecture publique, le Trièves bénéficie de trois médiathèques qui font l'objet d'une convention avec le Département. Ces trois médiathèques sont soutenues par huit bibliothèques gérées par des bénévoles. Car la force du Trièves réside également en ses bénévoles, qui sont très investis et très impliqués. Les bibliothèques sont en réseau depuis maintenant deux ans, et cela fonctionne très bien.

Concernant le patrimoine, il a souffert de la fusion, qui a engendré un transfert de ses moyens sur la lecture publique. Aujourd'hui, il est surtout représenté par le Musée du Trièves et le fond documentaire triévois. Il y a également deux espaces culturels : l'espace Giono et l'atelier Gilioli.

Le patrimoine et la lecture publique fonctionnent bien ensemble puisqu'un projet scientifique démarre. Il s'agit de développer une bibliothèque plus interactive et plus ludique et de créer une base de données commune avec le fond triévois. Le but de ce projet est de faire de la bibliothèque ce qu'on appelle un « tiers lieu ⁴² », c'est-à-dire un endroit multifonctionnel : par exemple une bibliothèque avec un pôle multimédias et informatique, et pourquoi pas un café. Ces lieux qui sont de plus en plus à la mode ont pour but de favoriser les échanges et la mixité des publics.⁴³

Niveau patrimoine il y a également la volonté d'ici 2019 de développer une « route des Savoirs Faire » afin de valoriser l'artisanat et l'agriculture local. Ce projet est transversal puisqu'il concerne le service culturel, le service tourisme et le service du développement économique.

⁴¹ Les néo-ruraux.

⁴² Les notions de bibliothèque troisième lieu et de troisième lieu comme concept sociologique sont expliquées ici : SERVET Mathilde, Bulletin des bibliothèques de France, *Les Bibliothèques troisième lieu*, [en ligne], disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>, (consulté le 26/07/2017).

⁴³ On retrouve cette idée dans le Patio de la Villeneuve de Grenoble : la bibliothèque va être complètement ouverte sur le café associatif Le Barathym, et tout sera relié, des bureaux de démarches administratives à l'Espace 600. On sent de partout les odeurs de repas et cela crée une ambiance chaleureuse et accueillante. C'est dans cette idée qu'évoluent les tiers lieux.

Aujourd'hui, le service culturel porte le dispositif « Les mots en balade » qui est assuré par les bibliothèques et des bénévoles. Le principe de ce dispositif est d'inviter un auteur autour d'un sujet précis et d'organiser des ateliers, des rencontres... la communauté de communes bloque 5 000€ pour ce dispositif. Le territoire accueille également les États généraux de la culture, trois rendez-vous de la NACRE⁴⁴, et une journée de formation menée par l'Observatoire des politiques culturelles, la formation « Courant du monde » qui s'adresse aux professionnels de la culture à travers le monde afin d'échanger sur les différents modes de fonctionnement. Il se passe également sur le territoire deux festivals importants, le festival « Mens alors », festival de théâtre, et le festival « Piano en Trièves ».

Mais c'est surtout pour sa politique en matière d'animation culturelle et de spectacle vivant que le Trièves est particulièrement intéressant.

En termes d'équipement, il possède deux salles de spectacle : le Poulailleur à Monestier-du-Percy et Le Pot au Noir à Saint Paul-les-Monestier. Le Pot au Noir fait d'ailleurs partie des scènes ressources en Isère. Mis à part ces deux espaces, la communauté de communes dispose d'un fond de matériel technique (projecteurs, sono) qu'elle met à disposition des associations contre une cotisation annuelle de 60€.

Si sa politique en matière de spectacle vivant est intéressante c'est qu'elle va sûrement faire l'objet d'une convention d'objectifs avec le Département. Cette convention permettrait de recourir à l'expertise du Département afin de faire le point sur la situation culturelle du territoire. Une fois l'expertise menée, le Département et la communauté de communes peuvent alors définir des objectifs concrets dans le cadre d'une convention. Pour la nouvelle convention (qui va être signée), il s'agit des 4 objectifs suivants :

- Développer l'éducation artistique et culturelle en particulier pour les écoles de musique
- La culture pour tous et partout : favoriser la cohésion sociale et fédérer les habitants
- Favoriser un tourisme respectueux : améliorer l'attractivité en liant tourisme et culture
- Reconnaissance des lieux de création et de diffusion (notamment avec le label Scènes Ressources en Isère)

⁴⁴ La NACRE : agence pour le développement du spectacle vivant en Rhône Alpes.

Ce mode de travail qui consiste à faire appel aux différents acteurs est un mode de travail adopté par la communauté de communes à tous les niveaux. Si elle le fait avec le Département, elle le fait également avec les acteurs locaux. En effet, depuis 2016, elle travaille en partenariat avec les acteurs du territoire en instaurant des groupes de réflexion sur chaque thématique : danse, théâtre, musique... Ces réunions ont permis de définir les besoins et les attentes des habitants et des acteurs et donc de concevoir des objectifs en fonction de leurs attentes. Là encore on sent l'importance des concertations et de l'implication des professionnels. C'est vraiment le mode de fonctionnement le plus répandu, il devient rare qu'une instance décisionnaire travaille seule sans prendre en compte les techniciens du territoire.

La communauté de communes bénéficie, dans un tout autre registre, du programme de financement européen Leader, qui a pour objectif le développement économique. Le Trièves est donc un territoire repéré comme vivace, à fort potentiel et ayant une réelle volonté d'évolution. Il n'a d'ailleurs pas hésité à réaliser une étude de ses publics culturels afin de voir ce qu'il lui fallait améliorer dans sa politique.

C'est donc un territoire laboratoire et exemplaire en matière de dynamisme culturel. Le budget du service culturel en est l'illustration puisqu'il représente 5% du budget global de la communauté de communes.

3. La communauté de communes du Pays Roussillonnais

Le Pays Roussillonnais a un passé intercommunal ancien dont le statut a évolué en fonction de l'histoire institutionnelle de notre pays : SIVOM au début des années 1960, District en janvier 1992 puis Communauté de Communes à partir de 2002.

La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais compte 22 communes et regroupe près de 50 000 habitants sur un territoire de plus de 21 000 hectares.

Ses domaines d'intervention sont multiples et concernent :

- La collecte des déchets ménagers en porte à porte, en déchetterie, ou en point d'apport volontaire (pour le verre et les vêtements)
- L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales
- La sécurisation, l'aménagement et l'entretien de quelque 560 km de voiries

- La mise en place de son PLH (Programme Local de l'Habitat) pour répondre aux besoins de la population en matière de logement
- Le développement d'actions diverses dans le domaine social, voire médico-social, en direction des jeunes, des familles, des personnes en difficulté
- La gestion des Transports en commun du Pays Roussillonnais, les TPR, qui couvrent l'ensemble de son territoire
- L'instruction des dossiers d'urbanisme pour la quasi-totalité de ses communes
- La valorisation de ses patrimoines touristiques (historiques, naturels, artisanaux et industriels)
- Le développement d'activités culturelles ou artistiques au bénéfice de chacun
- La gestion d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire : centre aquatique Aqualône, piscine Charly-Kirakossian, ainsi que les complexes sportifs Pierre-Quinon et Frédéric-Mistral
- Le développement, la promotion et l'aménagement des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

En plus de ces domaines d'activité, la communauté de communes met également en place un Plan Local d'Éducation Artistique et culturelle (PLEA). Ce PLEA entre dans le cadre de ses compétences culturelles et est mis en place en concertation avec l'Éducation Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il concerne tous les temps de l'enfant et il a pour but d'offrir un accès égal à une culture diversifiée et à des pratiques artistiques de qualité.⁴⁵

Concernant l'action culturelle, j'ai donc rencontré Pascale Danon-Hamelin (chargée de mission culture) qui m'a présenté la politique culturelle du territoire. Ce dernier est riche puisqu'il n'y a pas moins de sept structures majeures qui peuvent relayer sa politique culturelle (conservatoire, médiathèque (tête de réseau)⁴⁶, service du tourisme, médiathèque de Sallaize, cinéma Le Rex, lieu de résidence d'artiste : la maison « Moly Sabata » et l'EPCC TEC : Travail et Culture).

En plus de ces structures, la communauté de communes réfléchit à un projet de construction d'une salle de spectacle, puisqu'il n'y en a aucune sur ce territoire. Mais cela reste encore à l'état de réflexion.

⁴⁵ Déjà évoqué dans la partie concernant les dispositifs du Département.

⁴⁶ Une médiathèque tête de réseau est une médiathèque qui est affiliée à plusieurs plus petites bibliothèques, et qui fait office de coordinateur.

Mis à part ce projet de construction, le service culturel a fait lui aussi un travail conséquent sur la mise en réseau de ses bibliothèques. Après un état des lieux fait en 2012, il semblait nécessaire de créer un réseau pour avoir une politique de la lecture publique correcte. Une campagne de travaux d'extension a donc été menée pour transformer la médiathèque de Saint Maurice l'Exil en médiathèque tête de réseau. Cette mise en réseau est accompagnée par la DRAC et le Département. Comme dans les autres territoires, cette mesure s'avère être une réussite.

Concernant les compétences de l'intercommunalité, elles ont été réactualisées en 2013. Elle a aujourd'hui à sa charge le conservatoire et la lecture publique (d'où cette politique de mise en réseau importante).

Mises à part les bibliothèques, le territoire de Roussillon est encore assez déconstruit en termes de politique culturelle globale. Par exemple pour l'événementiel, chaque commune veut mettre en place sa propre programmation sans pour autant avoir de lieu vraiment dédié à la culture. L'omniprésence de TEC (Travail et Culture, EPCC qui œuvre sur le territoire) a engendré une certaine difficulté à ce que la culture soit vraiment l'objet d'une vision d'ensemble. À l'heure actuelle, il n'y a pas encore de vraie politique culturelle commune concernant le spectacle vivant. Néanmoins, son investissement a permis au spectacle vivant et à l'éducation artistique et culturelle d'être présents sur le territoire depuis longtemps.

Le secteur culturel qui fonctionne le mieux à l'échelle du territoire est le patrimoine. En effet, ce territoire a une bonne politique patrimoniale notamment grâce à la présence de deux artistes plasticiens sur le territoire qui investissent des lieux religieux et permettent ainsi de nombreux ateliers et temps de rencontre, notamment dans le cadre du PLEA. S'il y a cette présence non négligeable de deux plasticiens, il y a surtout la maison Moly Sabata dans laquelle de nombreux artistes viennent en résidence.

La maison Moly Sabata est une fondation créée par Albert Gleizes⁴⁷. C'est un bâtiment divisé en plusieurs appartements / ateliers qui permet l'accueil d'artistes, surtout des jeunes artistes et des artistes émergents. Depuis 2013, la résidence est partenaire d'une convention de trois ans, déjà renouvelée, entre la région, le Département et l'intercommunalité. Cette convention s'articule autour du projet de la résidence : accueillir une exposition par an, et permettre à quatre artistes d'être accueillis pour trois-quatre mois

⁴⁷ Peintre, dessinateur, graveur, philosophe et théoricien français, il fut l'un des fondateurs du cubisme

afin de travailler dans les ateliers logements. L'accueil de ces artistes est aussi l'occasion de mettre en place des partenariats avec les écoles d'art notamment mais aussi les autres établissements scolaires.

Comme nous avons donc pu le voir, chaque communauté de communes se saisit de la compétence culture d'une manière différente. En mettant en place des conventions, en favorisant la lecture publique ou le patrimoine, en accompagnant la création, et surtout en impliquant les acteurs locaux du territoire. Au final, chaque collectivité, à chaque échelle tente au maximum d'impliquer ses partenaires dans les réflexions et les prises de décision afin de mettre en place une politique culturelle concertée et efficace.

B. La METRO

Au cœur des textes de la réforme territoriale se trouve l'affirmation des métropoles. Le statut de métropole a été créé par la loi du 16 décembre 2010 afin d'affirmer le rôle des grandes agglomérations comme moteurs de la croissance et de l'attractivité du territoire.

Celle qui nous intéresse est la métropole grenobloise. Créée en 1966 sous la forme d'un syndicat, transformée en communauté de communes en 1994, puis en communauté d'agglomérations en 2000, élargie à 49 communes en 2014, la Métro a pris le statut de métropole le 1er janvier 2015. Elle compte 440 000 habitants et elle s'étend sur 550 km carré.

1. Les compétences de la métropole Grenoble Alpes

Les métropoles ont, comme toutes les collectivités territoriales, des compétences obligatoires et des compétences facultatives. À la METRO, la priorité est d'agir pour un développement équilibré du territoire, et cela passe par une prise en charge des besoins d'intérêt métropolitain.

Comme pour les communautés de communes, les métropoles doivent définir ce qui ressort ou non de l'intérêt métropolitain, c'est à dire ce qui se fait mieux à une grande échelle qu'à une petite et qui concerne toutes les communes.

Voici les compétences de la métropole grenobloise⁴⁸ :

⁴⁸ A retrouver sur le site de la métro : <https://www.lametro.fr/13-les-missions-de-la-metropole.htm>.

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Cohésion sociale et urbaine / Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement

Le rôle de la Metro est donc d'être un pôle économique moteur, d'apporter une meilleure visibilité et une attractivité du territoire que ce soit au niveau de l'enseignement supérieur, de la médecine, du numérique, des actions de solidarité, de l'innovation, des politiques environnementales, du cadre de vie...

Le 4 juillet 2014, les élus de la Métropole ont voté une délibération pour fixer le cadre du passage à la métropole. En voici un extrait, qui résume les valeurs de la Metro :
*« La future Métropole sera un outil, celui d'un développement soutenable au service des habitants et des communes, dans le sens d'une modernisation de l'action publique et de l'amélioration du service rendu à ses habitants. (...) La transformation de notre intercommunalité ira de pair avec un projet partagé, construit avec les élus et nos concitoyens, pour une articulation optimale entre l'échelon communal et la Métropole que nous souhaitons demain, une Métropole de proximité, une Métropole de projets, une Métropole solidaire. »*⁴⁹

2. Le projet culturel de la Metro

Pour en savoir plus sur la politique culturelle de la métropole, j'ai rencontré Bénédicte Curcuru, chef de projet sur l'intérêt métropolitain.

L'intérêt qu'a la Metro d'exercer une mission de service public culturelle est simple. Pour elle comme pour les autres collectivités, les raisons invoquées sont les mêmes : la culture participe à la construction de la société. Dans le résumé du projet culturel de la Metro on trouve également comme raison que cette mission *« s'impose aujourd'hui de façon aiguë pour la gouvernance des nouveaux territoires »*. La culture est donc un moyen de suivre l'évolution des territoires et de favoriser une dynamique équitable. La culture est un facteur d'aménagement et de développement par définition, puisqu'elle puise sa force dans

⁴⁹ Extrait de la délibération fixant le cadre du passage en métropole du 4 juillet 2014.

la créativité des acteurs locaux. Sa vitalité et sa croissance dépendent des acteurs locaux, ce qui engendre une dynamique intéressante pour un territoire.

Toutefois, la prise de compétence culturelle doit être faite en fonction de l'intérêt communautaire. Encore une fois on retrouve cette notion qui pose les règles d'une politique spécifique. La loi MAPTAM demande aux métropoles de définir l'intérêt métropolitain. Il s'agit de l'équivalence de l'intérêt communautaire à l'échelle de la Metro. Il faut donc recenser les éléments qui ont une influence sur la vie de l'ensemble des communes qui composent la métropole. Par exemple au niveau culturel il s'agit des structures qui ont un champ d'action assez large pour toucher tous les habitants de la métropole. Comme on peut le supposer, ce sont donc les structures ayant déjà un rayonnement important qui seront estampillées d' « intérêt métropolitain ».

Lors de la mise en place de la Métro en 2016, il fallait, avant la fin de l'année, qu'elle définisse quelles compétences culturelles elle assumait, sinon la loi les lui attribuait d'office. La réflexion a donc été menée assez rapidement afin d'aboutir à une répartition entre communes, Métro et Département. Ont donc été transférés à la Métro l'Hexagone, par la ville de Meylan, ainsi que la MC2 et le CCN2 par la ville de Grenoble. Ces structures, les plus importantes de l'agglomération, ont été jugées d'intérêt métropolitain grâce à leur influence et à leur taille qui leur permettent de mener des actions à une grande échelle.

Ces transferts sont portés par une volonté de mettre en place une vraie politique culturelle, mais malheureusement la concertation n'est pas toujours aisée avec les autres collectivités locales qui voient en la culture le moyen d'apporter une plus-value à leur propre politique ; et qui refusent donc de déléguer leurs compétences.

Quoi qu'il en soit, la Metro a quant à elle défini son champ d'action et ses critères de soutien à la culture. Seront soutenus les projets et les équipements qui répondront aux critères suivants :

- Les projets culturels innovants ayant un intérêt métropolitain : soit parce qu'ils rayonnent sur une grande partie du territoire et permettent une circulation des publics, soit parce qu'ils auront mutualisé leurs moyens avec d'autres acteurs du terrain pour faciliter l'innovation et la création
- Les projets novateurs et expérimentaux qui permettront de valoriser et de renforcer l'image dynamique et attractive du territoire

- Le démarrage de microentreprises culturelles ouvertes sur les nouvelles technologies et de nouveaux modèles économiques
- Les équipements communaux ou accompagnés par les communes qui sont inscrits dans des projets de mise en réseau, qui sont porteurs de solidarité pour la population et qui sont innovants dans les domaines artistiques et culturels.⁵⁰

Tels sont les critères de soutien de la Métro. Afin de les définir, cette dernière a fait un diagnostic culturel du territoire. De ce diagnostic sont ressorties deux tendances : le nombre important d'équipements portés par les communes, ce qui n'est pas souvent le cas puisque beaucoup de communes sont plus éloignées des équipements culturels, et l'importance des associations de pratiques amateurs qui abondent dans le territoire. Ce diagnostic a donc permis à la Métro d'ajuster son projet afin de ne pas déployer de moyens dans des domaines qui fonctionnent déjà très bien (comme les pratiques amateurs).

Nous l'avons vu, l'un des enjeux d'une politique culturelle c'est son articulation avec les autres politiques. Il faut éviter une redondance des missions qui entraînerait une perte de moyens. Pour aider à cette transversalité, le projet culturel s'articule autour de trois priorités :

- Solidarité : la culture est un droit pour tous et il doit être respecté car c'est une porte d'accès à l'inclusion sociale au partage et au dialogue
- Nature : la culture est le témoin de l'histoire d'un territoire et un objet de mémoire qui crée du lien entre les anciens et les nouveaux habitants, c'est un levier de développement et d'attractivité
- Innovation : la culture se base sur deux fondements, la transmission et la création, et elle s'inscrit dans le réel afin de transformer positivement un territoire

C'est par ces trois axes que la culture pourra s'articuler avec les autres politiques. Il faut donc renforcer l'accompagnement à l'action culturelle et le soutien aux artistes créateurs afin de donner les moyens d'une politique culturelle forte, en harmonie avec les autres politiques, et qui favorise la transversalité et l'innovation si caractéristiques de ce territoire. La culture doit s'ancrer dans cette dimension innovante qui fait de Grenoble une ville attractive.

⁵⁰ *Un projet culturel pour Grenoble Alpes Métropole.*

Ces volontés et ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec le soutien et l'appui de la société civile, des acteurs culturels et des autres collectivités. Avec la ville, le lien est fait à travers la signature d'une « Charte de coopération des équipements culturels » concernant les équipements importants comme le Magasin. Avec le Département, le lien est fait de deux manières :

- Technique, avec la mise en place de groupes de réflexion dont le but est de converger vers une action conjointe en direction de la culture pour une bonne adéquation des responsabilités
- Politique, avec une vision politique globale de la culture et donc une convergence politique

3. Les chantiers culturels de la Metro

Maintenant que nous avons définis les objectifs et les volontés de la Métro, voyons concrètement comment cela s'illustre sur le territoire. Il y a actuellement cinq chantiers :

- La lecture publique : nous avons vu que la lecture publique fait l'objet d'une prise de compétences à tous les niveaux des collectivités. C'est l'un des domaines culturels dans lequel on investit le plus de moyens. L'importance de la mise en réseau des bibliothèques n'est plus à prouver puisque cela favorise l'échange, l'accessibilité, la diversité et donc l'ouverture. C'est l'un des domaines culturels qui touche le plus de monde. Au niveau de la Metro cela se traduit par une mise en réseau des bibliothèques métropolitaines avec un objectif atteint pour 2018 (carte de bibliothèque commune à toute la Métro, système de prêt, logiciel informatique commun et animation globale). Comme il s'agit d'une compétence portée également par le Département, elle a fait l'objet d'une convention signée entre ces deux collectivités pour mettre en place des projets communs. C'est également une compétence soutenue par l'État, ce qui signifie que quand la Métro aura défini un vrai plan d'action, l'État apportera des financements sur ce projet.
- L'éducation artistique et culturelle : si les communes souhaitent garder les compétences concernant les conservatoires et les écoles de musique, elles demandent en revanche à la Métro de mettre en place une plateforme commune de mutualisation. Nous avons vu que le Département était très engagé dans sa politique

concernant l'EAC, et notamment au niveau des conservatoires et écoles de musique et de la mutualisation des moyens. La volonté des communes rejoint donc la volonté du Département. Il s'agit donc là encore d'œuvrer de concert, puisque ces trois entités (Métro, Département, Commune) ont les mêmes objectifs : favoriser la mise en réseau et la mutualisation des moyens.

- L'aide à la création : à Grenoble il existe un vrai problème au niveau de la création, peu de lieux lui sont dédiés ainsi que peu de moyens. Il y a donc un réel problème de place que s'efforcent de régler les collectivités en s'associant et en menant des conseils de développement. Sur cette question, la Métro a également réuni un conseil d'habitants qui participe au débat et à la réflexion afin d'étudier toutes les possibilités. Il y a une demande très forte de positionnement sur la création et les lieux de création puisque c'est ce qui fait cruellement défaut à la ville et ce dont les artistes ont presque le plus besoin. Cet axe est l'un des plus gros chantiers de la Métro, et c'est également l'un des questionnements du Département de l'Isère.
- Le patrimoine : la Métro souhaite développer le label « Pays d'arts et d'histoire »⁵¹ à l'échelle de la ville dans un premier temps, puis à terme à une plus grande échelle. Le but de ce label est d'accentuer l'attractivité du territoire, mais aussi de fédérer des politiques diverses comme la voirie et l'urbanisme autour d'un objectif commun. Ce label permettrait d'augmenter la visibilité du territoire et de le valoriser en faisant reconnaître son patrimoine et son architecture.
- L'événementiel : la Métro a une enveloppe budgétaire de 250 000€ pour tout ce qui touche à l'événementiel à caractère métropolitain. Le problème de l'événementiel réside dans le fait que chaque événement veut plus de financement sur son projet, donc face à la diversité et à la pluralité il faut définir des priorités : seront privilégiés les projets concernant l'art et les sciences ainsi que l'espace public (l'art et les sciences étant un marqueur du territoire). Il y a donc un appel à projet qui va être

⁵¹ Le label est explicité ici : <http://www.vpah.culture.fr/label/label.htm>, consulté le 27/06/17.

lancé afin de sélectionner un événement fort et marquant qui sera porté par la Métro (il y a de grande chance pour que cet appel à projet soit remporté par l'Hexagone, figure grenobloise emblématique sur cette thématique).

Au-delà de ces cinq chantiers prioritaires, la Métro développe divers projets comme par exemple la mise en place d'une plateforme numérique de médiation culturelle avec l'Hexagone, la MC2 et l'Université Grenoble Alpes.

Tous ces projets permettent une ouverture sur le territoire qui est intéressante et importante. Ils servent notamment le véritable enjeu de la Métro qui est d'arriver à appréhender ce territoire très riche et très divers, de le mettre en valeur et de le rendre plus visible, plus ouvert, afin qu'il rayonne à une plus grande échelle. Voilà le but premier de la Métro.

C. Les liens avec la Région, la DRAC (ministère), la ville de Grenoble et l'éducation nationale (DAAC)

Nous avons vu que le problème de toutes ces collectivités réside dans leur éclatement. Elles évoluent toutes chacune sur leur territoire, « dans leur coin », ce qui ne permet pas un travail très efficace. Il y a donc une réelle volonté de ces collectivités de remédier à ce problème en essayant de mettre en place des temps de concertation, des chartes d'orientation communes, des conventions, afin d'avoir une vision globale et un objectif commun dans lesquels chacune aurait son rôle à jouer et son importance. Le but étant de développer une politique culturelle équitable, égalitaire, qui touche le plus grand nombre et qui ne laisse pas un territoire de côté.

L'enjeu des politiques culturelles actuelles est donc d'évoluer vers une politique culturelle globale, en mutualisant les moyens et sans faire de doublons afin d'avancer conjointement vers un objectif commun.

C'est dans la concertation que réside toute la difficulté.

1. Un dialogue permanent

Il y a donc cinq échelons dans l'organisation territoriale : commune, intercommunalité, département, région et État. Toutes ces collectivités évoluent sur des territoires qui se croisent, créant des sortes de conflits d'intérêts, chacune voulant développer sa politique propre. Si les départements et les régions ont l'habitude de travailler ensemble, ils doivent aujourd'hui composer avec la montée en puissance des intercommunalités telles que les métropoles et les grosses communautés de communes (exemple de la CAPI en Isère : communauté d'agglomération Porte de l'Isère).

Ces acteurs sont conscients qu'ils doivent s'associer afin d'atteindre leurs objectifs plus facilement. Le politique prend parfois l'ascendant sur le technique, et cela se ressent surtout sur la culture puisqu'elle reste tout de même un emblème de la politique. Un exécutif investi dans la culture va avoir une image plus altruiste qui peut lui faire gagner des voix lors des prochaines élections. La culture reste une vitrine politique que les communes aiment à conserver. D'où la difficulté de mener une politique culturelle à grande échelle. Il faut composer avec les volontés de chaque élu.

Par exemple, concernant les résidences d'artiste, c'est au territoire d'initier le projet et de faire la demande au Département. Une fois cette demande faite, on trouve un accord concernant le financement de cette résidence. Or, il arrive que certains territoires souhaitent une résidence mais ne veulent pas la financer. Dans ce contexte, il est évident que la culture est considérée plus comme une valeur ajoutée pour ce territoire plutôt que comme un véritable cheval de bataille. Le territoire veut bien mettre en place des projets pour la culture mais il n'est pas enclin à engager une part de son budget. C'est seulement une question d'image, et dans ces cas-là il n'y a pas de résidence puisqu'elle ne pourrait se faire dans de bonnes conditions.

Ces rapports politiques sont surtout présents à l'échelle communale. Dès lors qu'on atteint l'intercommunalité, il y a une autre prise de conscience puisqu'il s'agit de s'engager dans la culture pour plusieurs communes. Et quand on touche aux métropoles, aux départements et aux régions, l'enjeu politique de la culture est présent bien sûr mais le territoire est si grand qu'organiser une politique culturelle à son échelle demande une cohésion obligatoire qui dépasse les enjeux politiques primaires.

En effet, les échelles auxquelles ces collectivités évoluent permettent une cohérence des actions. Par exemple, un équipement culturel tel que la MC2, situé sur le territoire de la métropole Grenobloise, va être soutenu à tous les niveaux pour différentes raisons. Il ne peut pas être soutenu uniquement par la métropole, cela demanderait trop de moyens et, de plus, la notoriété de cet équipement dépasse le cadre de la métropole. Sa notoriété concerne au moins le département, il est donc logique que ce dernier soutienne également une structure qui lui sert positivement. Et comme la MC2 est labellisée scène nationale, label d'État, elle dépend également de l'État, donc de la DRAC. Le dernier niveau à ne pas être directement impliqué dans son financement reste la région, mais elle l'est obligatoirement puisque cet équipement est important pour la vitrine de la région. Avoir un équipement labellisé par l'État sur son territoire est quelque chose à valoriser, quelle que soit la tendance politique.

Un même équipement peut donc apporter une plus-value à chacune des collectivités territoriales, bénéficiant du coup de leurs soutiens à toutes. Il peut en être de même pour les plus petites salles, qui ne sont pas forcément labellisées par l'État mais qui bénéficient d'une reconnaissance. Par exemple, l'Espace 600 est une de ces structures qui bénéficient du soutien de toutes les collectivités territoriales car elle fait partie des rares salles spécialisées jeune public. Sur le territoire métropolitain il y a également l'Hexagone qui bénéficie de ces soutiens grâce à sa spécificité art et science.

Pour permettre à ces structures de continuer à rayonner et à être des plus-values pour le territoire, il faut leur donner les moyens. D'où le soutien de toutes les tutelles et de l'importance d'une convergence des politiques culturelles.

Si l'une d'entre elles se retirait du financement, cela entraînerait une perte de moyens considérable et entacherait l'image de cette collectivité auprès des tutelles restantes, ce qui pourrait engendrer une remise en cause de son projet et donc de l'engagement des autres tutelles. Ce serait préjudiciable pour la structure en question.

2. Une coopération nécessaire mais un contexte compliqué : la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La réforme territoriale a engendré des bouleversements dans l'organisation des collectivités. Les nouvelles élections, qui ont eu lieu dans le même laps de temps, n'avaient pas aidé les professionnels à maintenir une politique efficace et construite.

C'est par exemple le cas de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Présidée par Laurent Wauquier, la nouvelle région a mis du temps à élaborer sa politique culturelle. Encore à l'heure actuelle, le dialogue avec le Département de l'Isère est compliqué.

Concernant sa politique culturelle, la région a adopté le 29 juin dernier, suite à une enquête réalisée auprès des professionnels de la culture par l'Observatoire des politiques culturelles, des nouvelles orientations politiques en faveur de la culture et du patrimoine.⁵² Cette nouvelle politique se base sur quatre principes « *Accessibilité territoriale et sociale, transmission, responsabilité, visibilité* »⁵³.

Ces trois principes sont représentés par trois orientations : une en faveur du patrimoine afin de valoriser la richesse historique de la région ; une en faveur de la création artistique et de la diffusion sur l'ensemble du territoire et auprès de tous les publics, car selon Laurent Wauquier la culture « *ne doit pas être réservée à un seul cercle d'initiés* » ; et la dernière en faveur de l'accompagnement aux industries culturelles telles que le jeu vidéo et le livre.

Il semble apparemment qu'il existe une réelle volonté de la part de la région de s'investir dans la culture afin de jouer son rôle d'animateur du territoire. Cependant, certaines coupes budgétaires drastiques ont eu lieu sur des financements alloués à des événements de la région, ce qui ne donne pas l'image d'une politique allant dans ce sens.

Depuis la réforme, la région Rhône-Alpes est rattachée à l'ancienne région Auvergne, ce qui change la donne culturelle car si la région Rhône-Alpes avait une vraie richesse d'équipement, la région Auvergne était en revanche plus pauvre. Cette différence crée aujourd'hui des inégalités dans le nouveau paysage régional qui sont les préoccupations de

⁵² Région Auvergne-Rhône-Alpes, *Une nouvelle impulsion en faveur de la culture et du patrimoine*, 30/06/2017, [en ligne], consultable à l'adresse <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/131/23-une-nouvelle-impulsion-en-faveur-de-la-culture-et-du-patrimoine.htm>, (consulté le 27/07/2017).

⁵³ D'après Florence Vernet-Carron, vice-présidente à la culture lors de l'assemblée régionale consacrée à cette thématique.

la région. Néanmoins, la région Auvergne-Rhône-Alpes a toujours une position importante dans le paysage culturel national :

- 1^{ère} région française en nombre de cinémas (324 cinémas et 796 écrans), de cinémas d'art et d'essai (169 établissements), de communes équipées de cinéma (259 communes)
- 2^{ème} région française pour la production du cinéma, de l'audiovisuel et des industries culturelles après l'Ile de France, 556 entreprises (producteurs, prestataires, salles de cinéma), 38 festivals de cinéma aidés, 5 pôles d'industries culturelles cinématographiques, 25 millions d'entrées en salle (12 % de la fréquentation nationale)
- 2^{ème} région de France par le nombre de musées ayant l'appellation « musée de France » (140 musées) et 3^{ème} région de France par le nombre de monuments classés et inscrits (4 748 monuments)
- 2^{ème} région pour le nombre des institutions de formation artistique supérieure, dont 5 Écoles supérieures d'art, 4 Écoles nationales d'architecture, 1 Conservatoire national supérieur de musique et de danse, 6 Conservatoires à rayonnement régional, 1 Centre de formation à l'enseignement de la musique, 1 Centre de formation de musiciens intervenant à l'école, 5 Centres de formation au diplôme d'État de danse, 1 École nationale supérieure de théâtre
- 2^{ème} région de France par le nombre des équipements culturels et de l'activité artistique : 232 compagnies artistiques et 125 lieux de diffusion soutenus par la Région, en 2016 : dont : 6 Centres dramatiques nationaux, 6 Scènes nationales, 3 Centres nationaux des arts de la rue, 1 Pôle national des arts du cirque, 1 Opéra national, 2 Centres chorégraphiques nationaux, 12 Scènes de musiques actuelles ainsi que 360 festivals aidés...
- 5 monuments ou ensembles inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

On constate donc que la position de la région dans le paysage nationale est encore très importante.

3. Une coopération nécessaire mais un contexte compliqué : la ville de Grenoble

Autre interface, la ville de Grenoble. Les décisions prises par la municipalité concernant la politique culturelle n'ont pas toujours été très bien accueillies. Coupures de subventions, fermetures de bibliothèques et reprise en gestion directe de lieux artistiques comme le Tricycle n'ont pas aidé la ville à avoir les acteurs culturels avec elle.

Souvent dénoncée et critiquée, il semblerait que la politique culturelle de la ville de Grenoble ne soit pas très claire et définie, manquant peut être d'un objectif précis. Néanmoins, on peut deviner un axe vers lequel tend cette politique : la valorisation des pratiques amateurs et l'utilisation de l'espace public. Il semble important dans la volonté de la ville de réhabiliter l'espace public et de permettre aux citoyens de se le réapproprier, par exemple par le biais de la Fête des Tuiles. De nombreux autres événements existent qui laissent la place aux amateurs comme la Nocturne des étudiants ou, plus récemment, l'ouverture du Théâtre de verdure au sein du Parc des Arts, dans le Parc Bachelard. Ce théâtre de verdure sera géré par le Prunier Sauvage mais il a aussi pour but d'accueillir des créations et des actions venant d'autres associations et d'amateurs.

Ouvrir les lieux semble donc être le mot d'ordre de la ville. En réponse, le CCN2 organise son « Grand Rassemblement », tandis que le Magasin développe « La Nuit des idées ». Malgré ces initiatives, la politique culturelle de la ville reste encore mystérieuse, même pour ses partenaires (Département, Région...). Corinne Bernard, adjointe aux cultures, assure pourtant que la ville souhaite avant tout répondre aux attentes des habitants, et c'est pour cela que des commissions de concertation sont organisées avec eux ainsi que la mise en place de budgets participatifs qui invitent les habitants à proposer des projets⁵⁴. Cet aspect participatif est donc très important pour la ville, qui insiste d'ailleurs sur ce point « *On s'inscrit dans une démarche de concertation permanente pour voir ce qu'il faut créer ou améliorer et l'on privilégie une approche concrète pour apporter des réponses adaptées* »⁵⁵, explique ainsi Corinne Bernard.

⁵⁴ Le Théâtre de Verdure est d'ailleurs un projet retenu du budget participatif de 2015.

⁵⁵ BROT Annabel, *Les cultures, partout et pour tous*, GreMag, publié le 28/02/17 [en ligne] consultable à l'adresse <http://www.gre-mag.fr/dossiers/les-cultures-partout-et-pour-tous/> (consulté le 27/07/2017).

Il est donc difficile pour les scènes de jongler entre les enjeux politiques qui animent les tutelles, même si elles sont au cœur des répercussions de ces jeux de pouvoir. Certaines tutelles continuent de mener leurs politiques comme elles l'entendent, ce qui pose problème. Cela ne permet pas une concertation efficace, ni une politique globale, et ne permet pas de faciliter les attributions de subventions. Par exemple, chaque compagnie doit adresser un dossier de subvention à chaque tutelle. Les financements ne sont pas mutualisés, alors que cette mutualisation pourrait faire gagner du temps et des ressources.

Afin de complexifier encore plus les démarches des compagnies, il y a une hiérarchie dans ces tutelles. La ville va financer les projets et les compagnies dont l'action touche la commune, le Département va financer les compagnies qui évoluent à l'échelle de l'Isère, et la Région va privilégier celles qui évoluent encore plus largement et qui font rayonner le territoire. Le parcours d'une compagnie est donc tout tracé : elle doit être identifiée et reconnue par la ville, puis ensuite par le Département, puis par la Région. Une compagnie ne peut que difficilement être financée par la Région si elle n'est pas déjà financée par le Département.

Toute la difficulté réside donc dans l'identification du périmètre d'action de chacune des tutelles. Chacune veut mettre de son identité dans sa politique culturelle tout en souhaitant l'ancrer dans une politique plus globale. On veut développer des actions dans sa commune, mais il serait plus intéressant si cela entraînait dans un schéma territorial. Au final, les collectivités territoriales et leurs politiques culturelles sont de véritables poupées russes.

CONCLUSION

Grâce à ce stage et à mes différents entretiens, j'ai pu me faire une idée personnelle de la politique culturelle du Département. Perçu comme moteur de nombreuses dynamiques (PLEA, Résidence, Hors les Murs...) il bénéficie d'une bonne réputation auprès des collectivités que j'ai rencontrées. Toutes ces collectivités sont fortement engagées dans la culture, donc elles approuvent les choix actuels du Département sur ce sujet. Si j'avais rencontré des collectivités qui sacrifient la culture, je n'aurais sûrement pas eu les mêmes échos.

Quoi qu'il en soit, ce département est très dynamique et très investi dans le domaine culturel malgré son ancrage dans une région qui n'a pas les mêmes objectifs dans ce domaine. Comprendre un peu mieux le jeu des politiques et les différents niveaux de compétences m'a fait réaliser que ce domaine est vraiment à la merci des politiques, qui l'investisse ou pas. Cette variable d'ajustement est bien souvent sacrifiée au profit de l'économie, alors qu'elle apporte pourtant tellement plus au niveau humain, au niveau de la cohésion sociale et du développement personnel.

Pour moi, l'importance d'une politique culturelle n'est plus à prouver, et encore moins après ce stage. Les différents événements auxquels j'ai pu assister m'ont confortée dans mon idée que la culture est la clé contre l'enfermement, le radicalisme et la peur de l'autre qui ravage actuellement notre société. Par exemple, voir des collégiens évoluer aux côtés de Yoann Bourgeois, sans qu'ils se doutent un seul instant de la notoriété de ce dernier, et constater l'émerveillement et la fierté dans leurs yeux est l'un des beaux moments que ce stage m'a permis de vivre. C'est l'un de ces moments qui prouvent que la culture est au-delà des considérations économiques et politiques.

Pour moi, il est important que les collectivités qui régissent nos vies regardent les choses du côté humain et non du côté rentabilité, et c'est ce que fait le Département de l'Isère dans sa politique culturelle.

Si les missions qui ont été les miennes ont surtout concerné la communication (rédaction de communiqué et dossier de presse, organisation de conférence de presse, mise à jour de site internet de la collectivité, production de vidéo...) elles m'ont également permis de saisir plus concrètement toute l'activité qui a lieu sur le territoire. Par

exemple, j'ai compilé les données des écoles de musique. Les établissements avaient un tableau à remplir afin de renseigner toute leur activité : nom des enseignants, nombre d'élèves par classes et par sous-disciplines (instruments), nombre des actions de médiations et des participants.... Toutes ces données permettent au Département d'avoir un aperçu de l'évolution des pratiques artistiques et du travail des écoles de musique. Ainsi il peut adopter des mesures ou des réajustements de subventions.

Aujourd'hui, je ressors de ce stage avec la conscience de tout ce qui est mis en place pour favoriser la vie culturelle iséroise, et avec une meilleure compréhension de ce qu'implique une politique culturelle. J'ai été frappée par l'aspect administratif de cette collectivité, je n'avais pas mesuré l'ampleur de ce travail qui est en fait un travail de bureau. Le rôle de superviseur du Département implique un gros travail de relation avec les acteurs culturels, qui nécessite beaucoup de déplacements, mais il y a également une part administrative importante dans le fait de suivre l'activité et la gestion des salles, étudier les dossiers de subventions, faire le lien avec les autres collectivités et les autres services... J'ai néanmoins eu la chance d'être impliquée constamment dans les domaines d'action de Florence Bellagambi, qui m'a emmenée partout avec elle et m'a donc permis de découvrir son travail dans tous ses aspects : rendez-vous avec les compagnies, Conseils d'Administration des salles de spectacle, comités de pilotage des résidences...

Ce stage a donc répondu à mes attentes puisque j'ai désormais conscience des enjeux d'une politique culturelle et de ce que sa mise en place demande comme travail. Je me rends compte de la différence entre le niveau communal et le niveau départemental, qui demande bien plus de cohésion et de concertation avec les autres collectivités territoriales. À mi-chemin entre la région et les communes, le Département joue un rôle central qui ne doit pas être remis en question, en tout cas pas en Isère.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Carasso Jean-Gabriel. *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture. Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle*. Éditions de l'Attribut. 2005

Négrier Emmanuel, Préau Julien, Teillet Philippe. *Intercommunalités : le temps de la culture. Une étude pilotée par l'Observatoire des Politiques Culturelles*. Septembre 2008

Interview de Serge Tisseron, psychiatre et psychanalyste, directeur de recherches à l'université de Paris-Ouest. *La Revue des Politiques culturelles*. N° 42. *Observatoire des Politiques Culturelles*. Été 2013.

Synthèses et études

Pôle communication / innovation, Direction de la culture et du patrimoine, 2016 – *Une année à la direction de la culture et du patrimoine*. Bilan d'activité de 2016

Communauté de communes du Trièves, *Charte des associations musicales du Trièves*, janvier 2016

Communauté de communes du Trièves, *Les publics culturels du Trièves*, octobre 2015

Communauté de communes du Trièves, *Projet culturel du Trièves, les axes de travail*, 2017

Grenoble Alpes Métropole, *Un projet culturel pour Grenoble Alpes Métropole*, document de travail

Ministère de la Culture et de la Communication, département des études, de la prospective et des statistiques, *Atlas régional de la culture*, 2017

Conseil général de l'Isère, *Schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle 2014-2018*, 2013

Statuts des Communautés de communes du Pays Roussillonnais, du Pays du Grésivaudan, du Trièves, et de Bièvre Valloire

Ministère de la Culture et de la Communication, synthèse réalisée par Jean-Cédric DELVAINQUIERE et Bruno DIETSCH d'après le rapport d'étude d'Emmanuel NEGRIER, Julien PREAU et Philippe TEILLET *L'intercommunalité culturelle en France*, Grenoble, Observatoire

des Politiques culturelles, février 2008, *L'intercommunalité culturelle : un état des lieux*, 2008

SAINT-MARTIN Céline, *Territoires et créativité. Les expériences « Belledonne et veillées » et « Tous en piste ! »*

Observatoire des politiques culturelles, *Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales (2015-2017)*, janvier 2017

TEILLER Philippe, FUCHS Baptiste, *Les leçons voironnaises : ce que le Pays voironnais nous dit de l'intercommunalité et de la coopération culturelle*, l'Observatoire des Politiques culturelles, numéro 45, hiver 2014-2015.

Un projet culturel pour Grenoble Alpes Métropole

Mémoires professionnels

TELLIER Karine, *Les conditions d'émergences d'un projet d'éducation artistique et culturelle en milieu rural*, 2013

GORES Léa, *Maison Bergès- Musée de la Houille Blanche, La question des financements de la culture*, 2015. Disponible ici :

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/search/index/q/authFullName_t%3A%28Gores+L%C3%A9a%29/

Entretiens

Jean Guibal, ancien directeur et conservateur du Musée Dauphinois

Bénédicte Curcuru, chef de projet sur l'intérêt métropolitain

Magali Aïta, chef du service culture à la communauté de commune Le Grésivaudan

Fabrice Guillen et Delphine Pelloux, responsable du service culturel et animatrice culturelle de la communauté de communes du Trièves

Pascale Danon Hamelin, chargée de mission culture à la communauté de communes du Pays Roussillonnais

Odile Petterman, chef de service adjointe à la Direction de la Culture et du Patrimoine

Ressources en ligne

BROT Annabel, *Les cultures, partout et pour tous*, GreMag, publié le 28/02/17 [en ligne] consultable à l'adresse <http://www.gre-mag.fr/dossiers/les-cultures-partout-et-pour-tous/> (consulté le 27/07/2017)

LUCAS Jean Michel, *Décentralisation et Compétences culturelles des collectivités : Faux et vrai débats*. Le Monde, publié le 30/03/2010 [en ligne] consultable à l'adresse :

http://www.lemonde.fr/idees/chronique/2010/03/30/decentralisation-et-competences-culturelles-des-collectivites-faux-et-vrai-debats_1326589_3232.html#p1Rit8QzPj4e9gSU.99

(consulté le 24 mai 2017)

SERVET Mathilde, *Bulletin des bibliothèques de France, Les Bibliothèques troisième lieu*, [en ligne], disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>, (consulté le 26/07/2017)

https://www.senat.fr/colloques/france_japon_territoriales/france_japon_territoriales1.html

(consulté le 24 mai 2017)

<http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

(consulté le 6 juin 2017)

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-modernisation-action-publique-territoriale-affirmation-metropoles.html>

(consulté le 7 juin 2017)

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/intercommunalite-1>

consulté le 6 juin 2017

http://www.collectivites-locales.gouv.fr/transferts-competences-0#_RefHeading_22_587734144

consulté le 18 juin 2017

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/que-sont-etablissements-publics-cooperation-intercommunale-epci.html>

(consulté le 18 juin 2017)

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-sous-sites/Reforme-des-collectivites-territoriales/La-reforme/Definition-des-termes-usuels>

(consulté le 25 juin 2017)

<https://www.isere.fr/maisons-du-departement>

(consulté le 5 juillet 2017)

<http://www.gre-mag.fr/dossiers/les-cultures-partout-et-pour-tous/>

(consulté le 5 juillet 2017)

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/131/23-une-nouvelle-impulsion-en-faveur-de-la-culture-et-du-patrimoine.htm>

(consulté le 8 juillet 2017)

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Loi-creation-une-nouvelle-ambition-pour-la-culture>

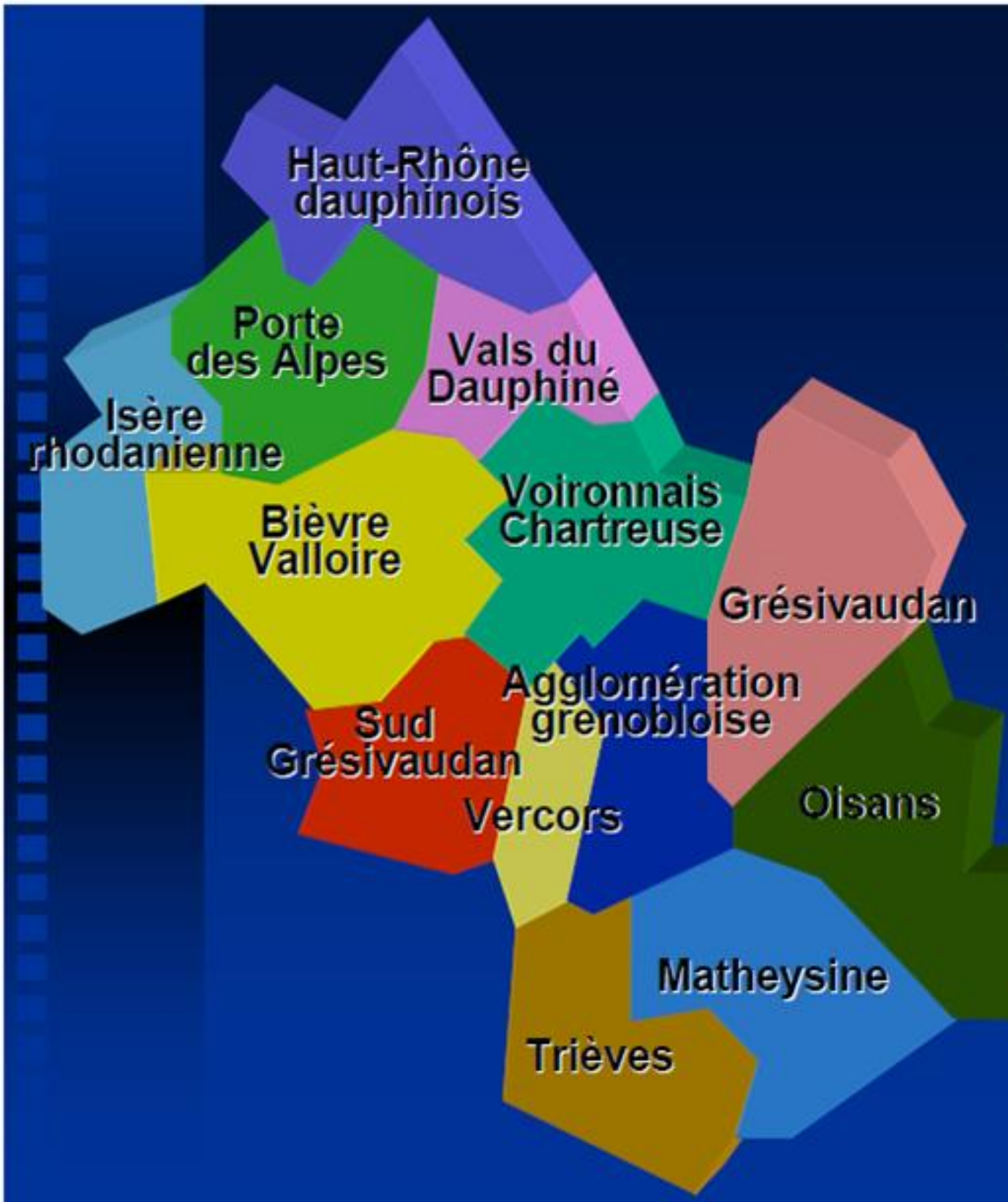
(consulté le 8 juillet 2017)

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Loi-creation-une-nouvelle-ambition-pour-la-culture>

(consulté le 8 juillet 2017)

ANNEXES

Les treize territoires de l'Isère	p 88
Communiqué de presse des Hors les Murs	p 89
Carte du réseau des établissements d'enseignement artistiques et culturels	p 90
Communiqué de presse des Scènes Ressources en Isère	p 92



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 avril 2017



L'éducation artistique pour tous et partout !

Le Département impulse une véritable dynamique pour les écoles de musique, danse, théâtre de l'Isère.

Aux côtés des communes et des intercommunalités, le Département de l'Isère s'engage pour un accès de tous les jeunes Isérois à l'éducation et aux enseignements artistiques.

Il agit de manière forte et volontaire en soutenant les politiques locales au travers d'une vision et d'une action de niveau départemental, structurées par son *Schéma des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle* (structuration d'une offre de formation, accompagnement financier et en ingénierie à destination des acteurs de l'enseignement et de la pratique artistiques).

1- La mise en réseaux de 42 écoles de musique, danse, théâtre : une initiative inédite à l'échelle nationale

Le Département de l'Isère renforce l'offre culturelle exceptionnelle développée par les communes et intercommunalités, en faisant en sorte que tous les jeunes, en milieu rural comme en milieu urbain, puissent avoir accès à un cursus d'enseignement et un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité.

Le 21 mars dernier, le Vice-président à la culture Patrick Curtaud a rencontré les représentants de 42 écoles de musique, danse, théâtre de l'Isère engagées dans la démarche de mise en réseaux conduite par le Département.

Depuis 2015, 10 réseaux se sont ainsi constitués par bassin de vie. Ces réseaux ont bénéficié d'un plan de formation et ont mené à bien la rédaction d'une charte qui fixe des objectifs de travail commun.

À l'été 2016, le Département lance un premier appel à projet à destination de ces établissements incitant notamment à développer des propositions à destination d'un public jeune non acquis, à acquérir du matériel en commun ou à proposer des nouvelles pratiques pédagogiques. 6 projets sont retenus, financés (enveloppes de 10 000€ maximum par projet) et sont actuellement en cours de réalisation.

Conforté par le succès de ce premier appel à projet, le Département lance une deuxième édition de ce dispositif sur les mêmes axes, augmentés d'un axe autour des paysages dans la perspective de la saison 2 de l'opération culturelle Paysage>Paysages (hiver 2017/18).

2- Des projets de pratique artistique développés sur tout le territoire départemental : 17 projets « conservatoire hors les murs » valorisés en 2017

« En Isère, l'éducation artistique n'est pas réservée qu'aux élèves inscrits dans les conservatoires et écoles de musique ! » rappelle le Vice-président à la culture Patrick Curtaud.

Au-delà de l'image parfois élitiste que portent encore ces établissements, un vrai travail est mené tout au long de l'année par les artistes-enseignants au plus près des habitants de tous nos territoires. Ils vont au contact d'un public de tous âges dans les collèges, sur le primaire, dans les Temps d'Accueil Périscolaire...

Depuis trois ans, le Département soutient et encourage de nombreux projets et a choisi en 2017, conjointement avec le collectif des responsables des établissements d'enseignement artistique de l'Isère (CREAA-I) de valoriser 17 initiatives menées dans huit territoires isérois.

Ces 17 projets seront présentés sur le portail www.isere-culture.fr. Six séquences vidéo viendront compléter une websérie documentaire de 18 épisodes valorisant les projets hors les murs des écoles de musique, danse, théâtre depuis 2014.

Contacts presse Direction de la culture et du patrimoine :

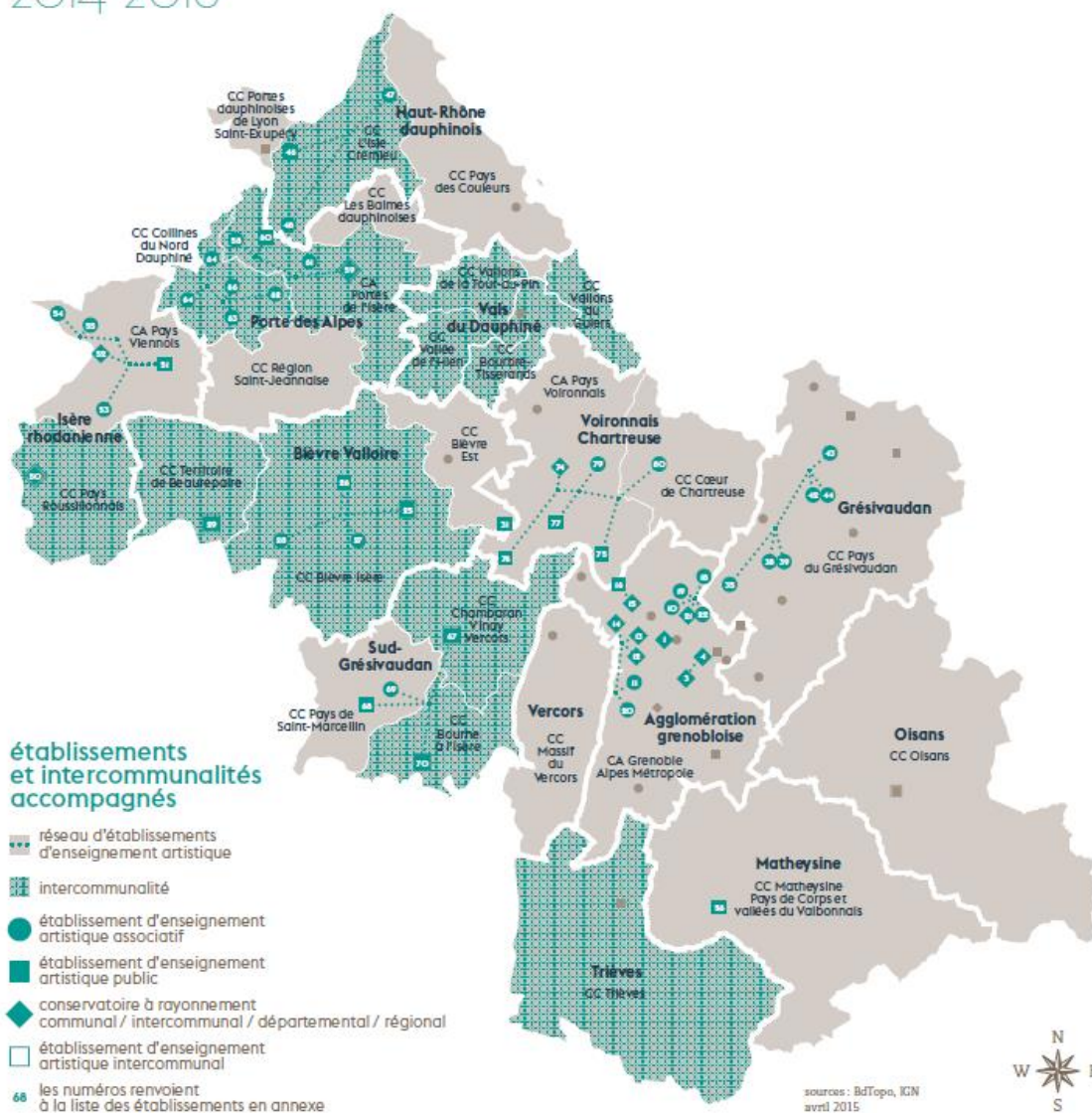
Hanna Stier, chargée de mission éducation artistique et culturelle

hanna.stier@isere.fr

Hélène Piguet, chargée de communication

helene.piguet@isere.fr

établissements d'enseignement artistique et intercommunalités accompagnés sur leurs projets d'établissement et d'éducation culturelle 2014-2016



établissements non accompagnés



schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle 2014-2018



Agglomération grenobloise

- 1 Conservatoire à rayonnement régional – Grenoble
- 2 Harmonie municipale – Grenoble
- 3 Conservatoire à rayonnement communal – Eybens
- 4 Conservatoire à rayonnement communal – Saint-Martin-d'Hères
- 5 École municipale de musique – Gières
- 6 Centre musical – Domène
- 7 École de musique – Venon
- 8 Maison des Pratiques Artistiques – Vizille
- 9 Association musicale – Vif
- 10 Espace musical Fernand Veyret – Claix
- 11 Centre d'éducation musicale – Seyssins
- 12 Conservatoire à rayonnement communal – Seyssinet
- 13 Conservatoire à rayonnement communal – Fontaine
- 14 Conservatoire à rayonnement communal – Sassenage
- 15 Conservatoire à rayonnement communal – Saint-Egrève
- 16 École de musique municipale – Fontanil
- 17 Foyer Arts et Loisirs – Saint-Martin-le-Vinoux
- 18 Culture et Loisirs – Le Sappey-en-Chartreuse
- 19 Association culturelle – Corenc
- 20 Association musicale – La Tranche
- 21 Conservatoire à rayonnement communal (Maison de la musique) – Meylan
- 22 Espace musical Gaston Baudry – Meylan
- 23 Conservatoire à rayonnement intercommunal (SIM Jean Wiener) – Echirolles Pont-de-Claix
- 24 Société musicale – Veurey Voroise

Bièvre-valloire

- CC Bièvre Isère**
- 25 École de musique intercommunale de Bièvre Isère – Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs
 - 26 École municipale de musique – La Côte-Saint-André
 - 27 Foyer laïc de jeunesse et d'éducation populaire – Saint-Siméon-de-Bressieux
 - 28 Echo des Remparts – Thodure

- CC Beaufort**
- 29 École de musique intercommunale Manu Dibango – Beaufort

- CC Bièvre Est**
- 30 Musique des Terres Froides – Le Grand-Lemps
 - 31 École municipale de musique – Renage

Grésivaudan

- CC du Pays du Grésivaudan**
- 32 École municipale de musique – Allevard
 - 33 École municipale de musique – Pontcharra
 - 34 Association musicale de la Zone Verte – Saint-Ismier
 - 35 Association musicale – Chapareillan
 - 36 Centre musical Accords – Villard-Bonnat
 - 37 École de musique intercommunale d'Uriage – Saint-Martin-d'Uriage
 - 38 Musica Crolles – Crolles
 - 39 Ensemble musical Crollois – Crolles
 - 40 Foyer des Petites Roches – Saint-Hilaire-du-Touvet
 - 41 L'Écho du Merdaret – Theys
 - 42 École de musique des Deux Rives – Le Touvet
 - 43 Petit Conservatoire des Alpes – Sainte-Marie-d'Alloix
 - 44 École de cordes du Grésivaudan – Le Touvet

Haut-Rhône dauphinois

- CC de la Porte dauphinoise de Lyon Satolas**
- 45 École municipale de musique – Charvieu-Chavagneux

- Commune de Tignieu Jamezieu**
- 46 École municipale de musique – Tignieu-Jamezieu

- CC de l'Isle Crémieu**
- 47 École de musique du Val d'Amby – Saint-Baudille-de-la-Tour
 - 48 Association musicale – Chamagnieu Frontonas

- CC du Pays des Couleurs**
- 49 Maison des pratiques musicales – Veyrins-Thuellins

Isère rhodanienne

- CC du Pays Roussillonnais**
- 50 Conservatoire à rayonnement intercommunal du Pays Roussillonnais – Saint-Maurice-l'Exil

- CA du Pays viennois**
- 51 Syndicat intercommunal de musique Vienne Estrablin – Estrablin
 - 52 Conservatoire à rayonnement communal – Vienne
 - 53 Centre intercommunal d'éducation musicale – Les Côtes-d'Arej
 - 54 École de musique – Chasse-sur-Rhône
 - 55 École de musique – Seyssuel-Chuzelles

Matheysine

- CC de la Matheysine, Pays de Corps et Valbonnais**
- 56 École municipale de musique – La Mure

Oisans

- CC de l'Oisans**
- 57 École de musique intercommunale des Deux-Alpes – Bourg-d'Oisans

Porte des Alpes

- CA Portes de l'Isère**
- 58 École de musique – Saint-Quentin-Fallavier
 - 59 Conservatoire à rayonnement départemental de la CAPI – Bourgoin-Jallieu
 - 60 École de musique municipale – La Verpillière
 - 61 Office des écoles de musique de l'Isle-d'Abeau – L'Isle-d'Abeau

CC des Collines du Nord Dauphiné

- 62 La Clé des Chants – Roche
- 63 École de musique – Saint-Georges
- 64 École de musique – Hayrieux
- 65 Association Ritmo et Melodia – Valencin
- 66 Le Kiosque à musique – Diémoz

Sud Grésivaudan

- CC de Vinay**
- 67 École de musique intercommunale de Chambaran Vinay Vercors – Vinay

- CC du Pays de Saint-Marcellin**
- 68 École municipale de musique – Chatte
 - 69 La lyre Saint-Marcellinoise – Saint-Marcellin

- CC de la Bourne à l'Isère**
- 70 École intercommunale de la Bourne à l'Isère – Pont-en-Royans

Trièves

- CC du Trièves**
- 71 Association Musique Ensemble – Monestier-de-Clermont

Vals du Dauphiné

- CC Vallons de la Tour**
- 72 École de musique – Saint-André-le-Gaz

Vercors

- CC du Vercors**
- 73 École de musique itinérante des quatre montagnes – Villard-de-Lans

Voironnais-Chartreuse

- CA du Pays Voironnais**
- 74 Conservatoire à rayonnement communal – Voiron
 - 75 École municipale de musique – Voreppe
 - 76 École municipale de musique – Tullins
 - 77 École municipale de musique – Moirans
 - 78 Association musicale Do Ré Mi Fa Sol Lac – Billeu
 - 79 Maison pour tous – Saint-Étienne-de-Crossey

- CC de Chartreuse Guiers**
- 80 Harmonie municipale – Saint-Laurent-du-Pont

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Scène ressource en Isère » un nouveau label pour les salles de spectacles



Le Département de l'Isère souhaite affirmer son attachement à la culture de proximité en identifiant les structures qui participent à la diversité de l'offre culturelle des territoires. Pour ce faire, il propose depuis 2016 un nouveau label pour les salles de spectacle.

Les 11 scènes labellisées « Scène ressource en Isère » sont les partenaires privilégiés de la politique culturelle du Département en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant. Ce réseau favorise la circulation des compagnies et encourage le partenariat entre des équipements de différentes envergures. Acteurs reconnus de la vitalité des territoires urbains et ruraux, ces lieux ressources constituent des relais pour les actions de médiation culturelle et d'éducation artistique envers divers publics : collégiens, public en insertion... Ils sont également le support des résidences d'artistes portées par le Département. Au service d'une culture pour tous et partout en Isère.

Ces structures, soutenues dans leur fonctionnement à hauteur de 485 000 €, ont été dotées, en 2016 en tant que « Scènes Ressources en Isère », d'une enveloppe de crédits supplémentaires de 91 000 euros correspondant à des projets spécifiques portés par ces équipements : actions d'éducation artistique, accompagnement des compagnies émergentes, soutien aux résidences d'artistes...

Une rencontre entre M. Patrick Curtaud, Vice-président chargé de la culture et du patrimoine et de la coopération décentralisée, et les directeurs des salles concernées s'est tenue aujourd'hui pour acter ce nouveau label.

« Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la politique culturelle volontariste du Département. Nous avons augmenté le budget de 9% cette année, soit la 2^{ème} hausse consécutive, du jamais vu. » insiste Patrick Curtaud.

Les scènes ressources en Isère, c'est 11 structures sur le territoire sélectionnées selon trois critères :

- > L'approche artistique à travers une **thématique spécifique** (arts & sciences, jeune public, musiques actuelles, danse...) et le professionnalisme de la programmation
- > Les actions de médiation en direction des publics les plus variés (action d'éducation artistique et culturelle notamment) en vue de favoriser un **élargissement des publics** et apporter une offre aux publics spécifiques
- > Enfin, le label prend en compte le **positionnement géographique** des salles et reconnaît le travail réalisé par le programmeur pour assurer une diffusion culturelle la plus large possible

Liste des 11 salles labellisées et des directeurs et directrices

Espace 600, Grenoble <i>Lucie Duriez</i>	Le Diapason, Saint-Marcellin <i>Célia Cot</i>
Le Pot au noir, Monestier-de-Clermont <i>Valère Bertrand</i>	L'Hexagone-Scène Arts et sciences, Grenoble Alpes
Théâtre du Vellein, CAPI <i>Monique Reboul</i>	Métropole <i>Antoine Conjard</i>
Espace Paul-Jargot, Crolles <i>Eric Latil</i>	Le Grand Angle, CAPV <i>Éliane Baracetti</i>
Théâtre de Vienne <i>Michel Belletante</i>	La Rampe, Échirolles <i>Jacky Rocher</i>
L'Équinoxe, La Tour-du-Pin <i>Amandine Grosclaude</i>	Les Abattoirs, Bourgoin-Jallieu <i>José Molina</i>

Direction de la culture et du patrimoine et de la coopération décentralisée - Service du développement culturel

Cabinet du Président - Jean-Marie Cabrières - jean-marie.cabrieres@isere.fr

Direction de la culture et du patrimoine - Hélène Piguet - helene.piguet@isere.fr

RÉSUMÉ

Ce mémoire a été effectué suite à un stage de 5 mois au sein du Département de l'Isère. Il porte sur la politique culturelle du Département ainsi que sur les moyens qui sont mis en œuvre pour développer cette dernière sur l'ensemble du territoire. Dispositifs, décentralisation, actions hors les murs, nombreuses sont les actions initiées par cette collectivité sans que nous en soyons avertis.

Il s'agit donc de présenter, dans un premier temps, tout ce que fait le service du développement culturel et de la coopération en termes d'action culturelle.

Dans un second temps, ce mémoire se penche sur la question des relations entre les différentes collectivités territoriales : état, régions, communautés de communes et départements. Il tente d'éclaircir la répartition des compétences culturelles entre ces différents partenaires, et de porter un regard critique sur ce fonctionnement.

Les informations présentées dans ce mémoire sont le fruit d'un travail de recherche et de rencontre avec des communautés de communes, des membres du Département et de la Métropole de Grenoble. Elles font l'état des lieux du fonctionnement de la politique culturelle en Isère et sur la métropole grenobloise.

L'objectif de ce mémoire est donc d'apporter une visibilité sur les actions du Département de l'Isère et sur la répartition des compétences culturelles entre les collectivités.

MOTS CLÉS

Département de l'Isère – communautés de communes – dispositif – éducation artistique et culturelle – politique culturelle